

CF la carte SHOPPING!^{MD1} & CF carte SHOPPING! Mastercard^{MD2} Convention de titulaire de carte prépayée

Veillez consulter le verso de votre carte pour consulter le bon accord du titulaire de carte.

	Page
	Pour les cartes-cadeaux CF la carte SHOPPING! émises par la Compagnie de Fiducie Peoples 2
	Pour les cartes-cadeaux CF la carte SHOPPING! émises par la Compagnie de Fiducie Peoples 8
	Pour les cartes-cadeaux CF carte SHOPPING! Mastercard émises par la Compagnie de Fiducie Peoples 13
	Pour les cartes-cadeaux promotionnelles CF la carte SHOPPING! émises par la Compagnie de Fiducie Peoples 19

^{MD1} une marque déposée de la Corporation Cadillac Fairview limitée.

^{MD2} Mastercard est une marque déposée et le concept de cercles est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated.

CARTE CADEAU CF LA CARTE SHOPPING!

Convention de titulaire de carte prépayée : sous licence en vertu des brevets américains n° : 5 689 100, 5 956 695 et du brevet canadien n° : 2 215 969.

Veillez lire attentivement la présente Convention et en conserver un exemplaire pour vos archives.

Les conditions générales suivantes s'appliquent à votre usage de la Carte prépayée. En procédant à l'achat, à l'activation et/ou à l'utilisation de la Carte prépayée, vous consentez aux présentes conditions générales et aux frais (le cas échéant) énoncés ci-dessous.

Récapitulatif relatif à la divulgation de renseignements (conditions générales à suivre):

Émetteur de la carte : cette Carte est émise par la Compagnie de Fiducie Peoples

Renseignements visant la carte : pour consulter les conditions générales mises à jour ou bien obtenir une information sur la date d'activation, sur le solde ou sur la carte, visitez le site Internet : www.cfregister.ca ou appelez le numéro sans frais : **1-833-731-1199**.

Restrictions visant la carte :

- La Carte ne peut être utilisée que pour acheter des marchandises et des services chez les Commerçants agréés;
- La Carte n'est pas rechargeable;
- La Carte n'est pas remboursable, exception faite des stipulations des présentes, que ce soit en intégralité ou en partie;
- La Carte n'est pas échangeable contre des espèces et ne peut pas être utilisée au niveau des GAB;
- La Carte ne peut pas servir à effectuer des règlements récurrents, ni autres paiements par prélèvement automatique;
- La Carte ne peut être utilisée qu'au Canada et
- La Carte ne peut pas servir pour effectuer un paiement à la pompe.
- Il est interdit d'utiliser votre carte pour encourager ou commettre des activités illégales.

Limites	
Solde maximum de la carte	500.00 \$

Veillez noter aussi que votre carte peut être désactivée à tout moment en cas de présomption de fraude y afférente ou en lien avec son usage. En outre, les fonds de la carte peuvent ne pas être disponibles pendant les premières vingt-quatre (24) heures suivant son achat.

Aucune date d'expiration, date d'expiration de la carte plastique : vos droits relatifs à l'utilisation des fonds chargés sur la Carte ne s'éteignent pas. Si des fonds demeurent présents sur la Carte au-delà de sa date d'expiration, il vous suffit de contacter le service à la clientèle pour savoir comment recevoir le Solde restant. Pour obtenir la date d'expiration, rendez-vous sur le site Internet www.cfregister.ca ou appelez le **1-833-731-1199**.

Frais : le tableau ci-dessous indique les frais pouvant être portés sur votre Carte. Vous reconnaissez avoir été informé(e) des frais et convenez de régler l'ensemble de ceux qui sont imputés en vertu de la présente Convention.

Frais d'achat : sauf interdiction légale, des frais peuvent être établis au moment de l'achat.	1,50\$ en Colombie-Britannique et en Ontario 3,50\$ au Québec 6,95\$ en Alberta
Frais de remplacement de carte:	1,50\$ en Colombie-Britannique et en Ontario 2,50\$ au Québec 2,00\$ en Alberta

Les fonds de la Carte ne sont pas assurés par la Société assurance-dépôts du Canada (SADC) ni par la Société ontarienne d'assurance-dépôts (DICO).

Perte ou vol de carte : vous devez prendre toutes les précautions raisonnables pour préserver votre Carte de tout vol, perte ou usage non autorisé. En cas de perte ou de vol de votre Carte ou bien dans la mesure où vous avez lieu de croire que quelqu'un a procédé à une opération non autorisée avec votre Carte ou est susceptible de s'en servir de sans votre permission, vous devez nous en aviser IMMÉDIATEMENT en appelant le numéro du service à la clientèle. Vous serez réputé(e) avoir autorisé toutes les transactions effectuées sur votre Carte intervenant préalablement à votre information auprès de notre service.

Transactions effectuées à l'aide de plusieurs moyens de paiements : dans l'hypothèse où le solde de votre Carte est insuffisant pour couvrir le montant total d'une transaction, vous pouvez demander au Commerçant de procéder à une transaction à l'aide de plusieurs moyens de paiement, auquel cas vous utiliserez la

Carte à titre de paiement partiel des marchandises et services, puis réglez le reste de la somme par un autre moyen de paiement (ex. : en espèces, par chèque, par carte de crédit ou de débit). En cas de manquement de votre part à informer le Commerçant que vous souhaitez régler la transaction à l'aide de plusieurs moyens de paiement avant de glisser votre Carte, celle-ci est susceptible d'être refusée. Certains Commerçants peuvent vous imposer d'acquitter le paiement de ce solde restant en espèces. Les Commerçants ne sont pas tenus d'accepter le règlement d'une transaction en plusieurs moyens de paiement et peuvent ne pas y consentir.

Conditions générales détaillées

Définitions :

- « **Convention** » désigne les modalités énoncées dans la présente Convention de titulaire de carte qui régissent votre usage de la Carte.
- « **Modification** » désigne les changements apportés aux modalités énoncées dans la présente Convention ou l'ajout d'une nouvelle modalité, ce qui inclut la hausse de frais existants ou l'ajout de nouveaux frais.
- « **Législation applicable** » désigne la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt (Canada), la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (Canada), la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT) ou toute autre loi, réglementation ou règle de fonctionnement de toute autorité gouvernementale ou autre chargée de la réglementation auxquelles la Compagnie de Fiducie Peoples et le Distributeur sont assujettis.
- « **Solde** » désigne le montant des fonds restants sur la Carte.
- « **Carte** » et « **Carte prépayée** » désignent la carte physique prépayée ou bien, en lieu et place de celle-ci, une carte virtuelle prépayée achetée, activée, reçue ou utilisée par le Titulaire.
- « **Titulaire de la carte** » désigne une personne qui active, reçoit et/ou utilise la Carte.
- « **Distributeur** » désigne chacun des agents de distribution et des points de vente au détail qui proposent les Cartes à la vente aux clients. Un Distributeur n'est pas un agent ni un mandataire ni un représentant de la Compagnie de Fiducie Peoples.
- « **Autorité gouvernementale** » renvoie à tout organisme du secteur public, autorité gouvernementale ou quasi gouvernementale (y compris le Bureau du surintendant des institutions financières), commission, comité, organisme professionnel, tribunal, organisation ou organisme de réglementation, administratif ou d'une autre nature, subdivision politique ou autre, service ou succursale de l'un ou l'autre des organes visés ci-avant, que ce soit à l'échelle fédérale, provinciale, territoriale, régionale, municipale ou locale, dans chaque cas, dans la mesure où une telle autorité est compétente à l'égard de la Compagnie de Fiducie Peoples et/ou du Distributeur ou de tout bien, personne, transaction, activité, événement ou autre question se rapportant à la présente Convention. La définition visée ci-dessus est réputée inclure un quelconque cessionnaire ou organisme remplaçant (que ce soit à titre temporaire ou permanent) d'un mandat, d'une fonction ou d'une activité sous-jacente d'une autorité gouvernementale.
- « **Commerçant** » désigne un point de vente au détail autorisé à accepter la Carte.
- « **Norme PCI DSS** » désigne une norme de sécurité à plusieurs niveaux définie par le Conseil des normes de sécurité PCI, et inclut des conditions relatives à la gestion, aux politiques, aux procédures, à l'architecture de réseau, à la conception logicielle et à d'autres mesures de protection essentielles à la sécurité.
- « **Montant de la transaction** » désigne le montant qui est porté au débit du Solde dans le cadre de votre usage de la Carte.
- Les termes « **nous** », « **nous-mêmes** », « **notre** » et « **nos** », « **la Compagnie de Fiducie Peoples** » et « **Émetteur** » désignent chacun la Compagnie de Fiducie Peoples ainsi que nos successeurs, filiales, sociétés affiliées ou cessionnaires.
- « **Site Internet** » renvoie à www.cfregister.ca.
- Les termes « **vous** », « **vous-même** », « **votre** » et « **vos** » désignent chacun le Titulaire de la carte.

La Carte : il s'agit d'une carte à valeur stockée, prépayée pouvant être utilisée en règlement de marchandises et de services vendus par les Commerçants agréés, et ce en accord avec la présente Convention. La Carte peut servir à acquitter le montant intégral de l'achat et les taxes applicables, à condition que le Solde de celle-ci soit suffisant. La Carte appartient à l'Émetteur et en demeurera la propriété. Il ne s'agit pas d'une carte de crédit, ni d'une carte à débit différé ni d'une carte de débit et son utilisation ne saurait relever ni améliorer la qualité de votre crédit. Aucun revenu d'intérêts, rémunération ni remboursement ne sera versé sur la Carte. Ni la Carte ni le Solde ne constituent un compte de dépôt.

Acceptation : la présente Convention constitue un accord ayant force obligatoire conclu entre la Compagnie de Fiducie Peoples et vous-même en ce qui concerne les conditions d'utilisation de la Carte.

Usage de la Carte : la responsabilité liée à la possession, à l'usage et au contrôle de la Carte vous incombe exclusivement et intégralement. Vous devez sans délai nous remettre la Carte dès demande de notre part à cet effet. La Carte ne doit pas être utilisée pour l'acquiescement de transactions irrégulières ni à des fins illicites. Si vous autorisez une autre personne à utiliser la Carte, vous vous engagez (dans la mesure permise par la loi) à régler toutes les transactions découlant d'un tel usage et serez tenu(e) d'y procéder.

Pour l'utiliser, il vous suffit de la présenter au moment du paiement, puis de revêtir le reçu de la même signature que celle vous avez apposée sur la Carte lorsque vous l'avez signée. Gardez le reçu afin de conserver une trace de la transaction. Au fur et à mesure que vous utilisez la Carte, le montant intégral de chaque achat (y compris des taxes et des autres frais applicables, le cas échéant) est déduit de celle-ci. **En cas de perte ou de vol de la Carte, nous vous recommandons d'inscrire le numéro de celle-ci ainsi que le numéro de téléphone du service à la clientèle.**

Vous convenez que nous ne sommes pas tenus de contrôler la signature apposée sur une quelconque facture dressée dans le cadre d'une transaction portée au débit de la Carte, que nous pouvons autoriser et traiter une transaction même si la signature figurant sur la facture diffère de celle figurant sur votre Carte.

Vous n'êtes pas autorisé(e) à interrompre le paiement d'une quelconque transaction effectuée avec la Carte. Nous n'assumons aucune responsabilité à votre égard en cas de refus d'autorisation d'une transaction en particulier, pour quelque motif que ce soit.

Si le programme de la Carte autorise les transactions sans présentation de la carte, les achats effectués par Internet, par courrier et par téléphone peuvent nécessiter l'enregistrement de votre Carte. Si vous souhaitez enregistrer votre Carte, veuillez vous rendre sur le Site Internet afin d'y saisir votre nom et votre adresse avant de réaliser la transaction sans présentation de la carte. Vous convenez de ne pas utiliser la Carte chez les Commerçants non agréés ou qui ne participent pas au programme. Vous admettez également que, sauf conformité avec la présente Convention, nous sommes susceptibles de refuser ou de ne pas régler un achat que vous effectuez. Pour toute information au sujet du Distributeur ou des Commerçants, veuillez visiter le Site Internet.

Activation de la Carte : la Carte n'a aucune valeur tant qu'elle n'est pas activée par le caissier, qui y procède au moment de l'achat.

Renseignements sur le solde : la responsabilité vous incombe de suivre le Solde restant sur votre Carte. Pour obtenir le montant de votre Solde, demander une information sur l'historique de vos transactions ou contacter le service à la clientèle, vous pouvez nous appeler à tout moment en composant le numéro gratuit du service à la clientèle **1-833-731-1199** indiqué au dos de votre Carte ou en visitant le Site Internet. Le Solde de votre Carte tient compte de toutes les transactions qui ont été reportées dans notre système.

L'Émetteur s'engage à ce que le Titulaire de la carte puisse faire des achats avec la Carte à concurrence du Solde disponible, conformément à la présente Convention et sous réserve de tous frais dus à l'Émetteur en vertu des présentes stipulations. Chaque fois que vous utilisez votre Carte, vous nous autorisez à réduire le montant disponible sur celle-ci du montant de la transaction et de l'ensemble des taxes applicables ou des autres frais imposés par le Commerçant. Dans l'hypothèse toutefois où, en raison d'un dysfonctionnement du système ou pour quelque autre motif que ce soit, une transaction intervient en dépit d'un Solde insuffisant sur la Carte et génère ainsi un Solde négatif, vous vous engagez à nous rembourser, sur demande, le montant de la transaction dépassant le Solde. Vous convenez que nous pouvons bloquer ou annuler la Carte sans préavis si nous ne percevons pas, de votre part, les fonds correspondant au montant intégral du Solde activé sur la Carte.

Recouvrement en cas de perte, de vol ou d'utilisation non autorisée : vous vous engagez, dans la mesure permise par la loi, à coopérer pleinement avec nous dans nos efforts visant le recouvrement auprès des parties non autorisées et à nous prêter appui dans le cadre des poursuites judiciaires que nous engageons à leur rencontre. Vous serez prié(e) de nous indiquer votre nom, le numéro de la Carte, le montant initial de celle-ci et l'historique des transactions. Nous ne pourrions pas réémettre de Carte à votre intention si vous ne disposez pas du numéro de celle-ci. Si nos comptes indiquent la présence d'un Solde restant sur la Carte, nous annulerons celle-ci et nous mettrons ce Solde à votre disposition sur une autre Carte nouvellement émise. Le traitement de votre demande d'émission de la nouvelle Carte peut prendre jusqu'à trente (30) jours.

Avis et modification des conditions : dans les limites de la Législation applicable, nous pouvons, à tout moment, modifier ou supprimer certaines conditions générale de la présente Convention ou l'enrichir de nouvelles modalités, à ceci près que nous n'ajouterons jamais de frais supplémentaires sur votre Carte ni n'en augmenterons les frais actuels. Nous afficherons de telles modifications ainsi que la toute dernière version de la présente Convention sur le Site Internet. À la date de prise d'effet insérée dans un quelconque avis, les modifications ou nouvelles conditions s'appliquent à la Carte, y compris, mais de façon non limitée, à toutes les transactions à venir effectuées avec la Carte. La responsabilité vous revient de consulter notre Site Internet pour vérifier la présence de tels avis. Vous êtes réputé(e) accepter d'être lié(e) par une modification dès que vous utilisez la Carte après la date de prise d'effet de ladite modification. En cas de refus de votre part visant une modification quelconque de la présente Convention, vous vous engagez à cesser immédiatement tout usage de la Carte et à aviser la Compagnie de Fiducie Peoples que vous résiliez la présente Convention. Nonobstant ce qui précède, l'absence d'avis préalable à une modification quelconque est possible s'il s'avère nécessaire d'y procéder sans délai pour préserver ou restaurer la sécurité de la Carte ou de tout système de paiement y afférent ou bien pour se conformer à la Législation applicable. Dans une telle situation, un avis vous est remis dès que les circonstances le permettent.

Différends et remboursements : en cas de questions ou de problème concernant l'imputation d'une transaction (ex. : une transaction semble avoir été enregistrée en double), veuillez nous en aviser immédiatement, au plus tard dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la transaction, à défaut de quoi vous serez réputé(e) avoir accepté ladite transaction. Vous devez nous indiquer le numéro de votre Carte, la date et le montant en dollars de l'erreur, puis nous expliquer le plus clairement possible pourquoi vous pensez qu'il y a une erreur. Si nous vous prions de soumettre votre contestation par écrit, vous vous engagez à le faire dans un délai de cinq (5) jours ouvrables. Nous étudierons celle-ci et vous aviserons du résultat de notre examen dans un délai de soixante (60) jours ouvrables.

En cas de désaccord concernant des achats que vous réalisez au moyen de la Carte, vous vous engagez à régler le différend avec le Commerçant auprès duquel l'achat a été effectué. Nous n'assumons aucune responsabilité en cas de problème visant des marchandises ou services achetés au moyen de votre Carte, que cela concerne la qualité, la sécurité, la légalité ou tout autre aspect de votre achat. Si vous êtes fondé(e), pour quelque raison que ce soit, à un remboursement des marchandises ou services achetés avec la Carte, vous vous engagez à accepter que, au lieu d'espèces, celui-ci intervienne sous forme de crédit porté au Solde de votre Carte.

Réclamations : en cas de réclamation ou de question relative à tout aspect de votre Carte, veuillez d'abord essayer de régler la réclamation ou de demander des renseignements en appelant notre service à la clientèle au numéro sans frais **1-833-731-1199** Si le service à la clientèle ne s'avère pas en mesure de régler la réclamation ou de répondre à votre demande de renseignements à votre satisfaction, veuillez nous contacter par téléphone au **1-855-694-6214** ou soumettre votre réclamation ou demande de renseignements par le biais du formulaire se trouvant sur le Site Internet (<http://www.peoplestrust.com/fr/a-propos-de-nous/contactez-nous/>). Nous ferons de notre mieux pour régler votre réclamation ou répondre à votre demande. Si, pour une raison quelconque, nous sommes dans l'impossibilité de régler le problème à votre satisfaction, vous pouvez soumettre votre demande de renseignements ou préoccupation à l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement en composant le **1-888-451-4519**, pour en obtenir la résolution. En cas de préoccupation concernant une potentielle infraction à une loi sur la protection des consommateurs, un engagement public ou bien un code de conduite de l'industrie, celle-ci peut à tout

moment être transmise à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, soit en personne, soit par courrier, soit par téléphone ou au moyen de son site Internet à :

Agence de la consommation en matière financière du Canada

427 avenue Laurier Ouest, 6e étage

Ottawa, ON, K1R 1B9

Téléphone : 1-866-461-3222

www.fcac-acfc.gc.ca

Vous pouvez trouver la politique relative aux réclamations de la Compagnie de Fiducie Peoples à l'adresse suivante :

<http://www.peoplestrust.com/fr/a-propos-de-nous/reponse-a-vos-preoccupations/>.

Votre droit limité d'annulation : en cas de non-utilisation de la Carte et si tant est que vous ne la vouliez pas, vous pouvez annuler la présente Convention et retourner la Carte avant qu'elle ne soit utilisée, accompagnée du reçu original, par courrier affranchi prépayé, à l'attention du : Service à la clientèle des cartes prépayées, 3085 Kingston Road, Suite 123, Toronto, Ontario M1M 1P1, dans un délai de trente (30) jours civils à compter de la date d'activation. Si la Carte est retournée en temps utile avant d'être utilisée, vous recevrez un remboursement équivalent au montant présent sur celle-ci. **Aucun remboursement ne sera honoré, sauf si vous a) renvoyez la Carte inutilisée par courrier sous pli portant une date d'oblitération se situant dans la période de trente (30) jours civils et b) fournissez votre nom et votre adresse postale avec la Carte retournée, accompagnée du reçu original.** Vous pouvez obtenir des renseignements concernant ce programme d'annulation en téléphonant au 1-833-731-1199. Le traitement des demandes d'annulation peut prendre jusqu'à soixante (60) jours.

Cessation du programme : nous pouvons mettre fin au programme de la Carte à tout moment. Si nous y avons mis fin et dans la mesure où la Carte ne peut plus être utilisée, vous pouvez la remettre et échanger le montant qui reste sur celle-ci contre un remboursement en renvoyant la Carte par courrier affranchi prépayé, à l'attention du : Service à la clientèle des cartes prépayées, 3085 Kingston Road, Suite 123, Toronto, Ontario M1M 1P1. **Aucun remboursement ne sera honoré, sauf si vous a) renvoyez la Carte et b) fournissez votre nom ainsi que votre adresse postale en accompagnement de la Carte retournée.** **Le traitement des demandes de remboursement peut prendre jusqu'à 60 jours.** Pour toutes demandes de renseignements concernant les remises et les remboursements, appelez le 1-833-731-1199.

Avis de protection des données et politique de confidentialité : La Compagnie de Fiducie Peoples peut se procurer des renseignements personnels (ci-après les « renseignements du Titulaire de la carte ») à votre sujet, y compris des renseignements i) qui nous sont fournis par le Distributeur, comme votre nom et/ou votre adresse, ii) que vous nous transmettez lorsque vous contactez nos services à la clientèle et iii) à propos d'achats que vous avez effectués avec la Carte, comme la date, la catégorie, le montant et le lieu de ceux-ci. Nous pouvons également obtenir des renseignements auprès de prestataires de données de vérification de l'identité et d'informations démographiques. Vous pouvez communiquer avec nous par le biais du numéro gratuit de notre service à la clientèle ou du Site Internet relativement à vos demandes visant à accéder à l'information que nous nous sommes procurée vous concernant, ou à la corriger. Dans le cas où cette information a été obtenue auprès des prestataires de données de vérification de l'identité et d'informations démographiques, nous vous informerons de vos droits d'accès et de correction se rapportant au dossier détenu par l'agent chargé des renseignements personnels, puis nous vous indiquerons de quelle manière et à quel endroit vous pouvez avoir accès à ces rapports ou aux recommandations afin, selon le besoin, de la faire corriger. Sauf divulgation ou consentement express de votre part, seules les personnes qui en ont besoin pour s'acquitter des responsabilités inhérentes à leur poste sont autorisées à accéder aux renseignements du Titulaire de la carte. Nous respectons également des mesures physiques, électroniques et administratives de sécurité procédurales conformes à la réglementation canadienne afin de préserver les renseignements du Titulaire de la carte.

Protection de vos renseignements personnels : Nous protégeons les renseignements personnels que nous détenons ou dont nous avons la garde contre la perte, le vol, la falsification ou l'usage abusif. Les mesures de sécurité que nous utilisons pour protéger vos renseignements personnels dépendent de différents facteurs : degré de confidentialité, quantité, distribution, format et stockage. Même si les avancées technologiques facilitent la tâche aux fraudeurs, nous utilisons en permanence des systèmes de surveillance et des mesures de contrôle pour détecter les activités frauduleuses et les prévenir. Nous avons également intégré des mesures de prévention de la fraude dans nos procédures de vérification préalable et nous mettons régulièrement à jour nos méthodes de détection et de prévention de la fraude. Nous prenons toutes les précautions nécessaires pour protéger vos renseignements personnels contre la perte, le vol, la falsification ou l'usage abusif. Toutefois, aucun système ni aucune mesure de sécurité n'est parfaitement étanche. La transmission de vos données personnelles se fait à vos propres risques et vous devez également prendre les mesures nécessaires pour protéger vos renseignements personnels.

Divulgation : nous pouvons avoir recours aux renseignements du Titulaire de la carte (y compris au transfert d'informations à des personnes ou organismes aux États-Unis) pour traiter les transactions réalisées avec la Carte, assurer le service à la clientèle, traiter les réclamations en cas de perte ou de vol de Cartes, contribuer à la lutte contre la fraude de même que mener des recherches et des analyses auprès de nos Titulaires de cartes par courrier postal, par téléphone ou par courriel. Si vous avez donné votre consentement, le Distributeur et/ou nous-mêmes pouvons nous servir des renseignements du Titulaire de la Carte aux fins de nos communications par publipostage et/ou courriels au sujet des promotions et des offres à venir. La Compagnie de Fiducie Peoples peut fournir des informations vous concernant et à propos de votre participation au programme au Distributeur. Dans la mesure autorisée par la Législation applicable, la Compagnie de Fiducie Peoples peut transmettre certains renseignements du Titulaire de la Carte à des tiers, comme des entités gouvernementales ou d'autres tiers pour donner suite à des citations à comparaître.

Les lois en matière de protection des données en vigueur dans les autres pays, auxquels nous pouvons transférer vos renseignements, peuvent différer de celles de votre pays. Ainsi, tous les renseignements personnels transférés dans un autre pays seront soumis à l'application des lois et des autorités

nationales de sécurité de ce pays. Sous réserve de ces lois, la Compagnie de Fiducie Peoples déploie des moyens raisonnables afin de maintenir des mesures de protection de vos renseignements personnels équivalentes à celles applicables dans votre pays. Vous consentez par les présentes à de tels transferts transfrontaliers (y compris vers les États-Unis) de vos renseignements personnels à des tiers aux fins énoncées ci-dessus.

En cas de refus opposé de votre part aux présentes modalités de protection des données ou dans la mesure où vous souhaitez retirer votre consentement et donc annuler la Carte, vous devez communiquer avec le service à la clientèle afin de nous en demander l'annulation et de mettre fin à toute autre utilisation de vos renseignements personnels.

Politiques en matière de protection des renseignements personnels de la Compagnie de Fiducie Peoples : Nos pratiques générales en matière de renseignements personnels sont énoncées dans sa Politique en matière de protection des renseignements personnels, qui est mise à jour de temps à autre (en ligne : <http://www.peoplestrust.com/fr/legale/protection-des-renseignements-personnels-et-securite/protection-des-renseignements-personnels/>). **Attribution et cessation :** à notre appréciation exclusive, nous pouvons, à tout moment et sans vous en aviser, céder nos droits et responsabilités en vertu de la présente Convention. En pareil cas, la présente Convention conserve sa force obligatoire à votre égard ainsi qu'envers chacun de vos exécuteurs, administrateurs, successeurs, représentants et ayant droit autorisés. **Droits des tiers :** dans le cas où nous vous remboursions au titre d'une demande que vous avez faite en la matière ou si tant est que nous vous offrions par ailleurs une compensation sous forme de crédit ou de paiement concernant un problème quelconque découlant d'une transaction effectuée avec la Carte, vous êtes automatiquement réputé(e) nous céder et nous transférer tous droits et créances (exception faite des réclamations en responsabilité délictuelle) dont vous jouissez, avez bénéficié ou pourriez disposer à l'encontre de tout tiers pour un montant équivalent à celui que nous vous avons réglé ou que nous avons porté au crédit de votre Carte. Vous vous engagez à ne pas poursuivre la moindre d'action à l'encontre d'un tel tiers ou demande de remboursement auprès de ce dernier concernant le montant que nous avons réglé ou porté au crédit de votre Carte et à coopérer si nous décidons d'engager une poursuite en justice à l'encontre du tiers pour le montant réglé ou crédité. Le fait que nous n'ayons pas exercé nos droits en vertu de la présente Convention ne doit pas être considéré comme une renonciation de notre part à leur exercice ultérieur.

Exclusion de garantie : SAUF S'IL EN EST EXPRESSÉMENT DISPOSÉ AUTREMENT DANS LA PRÉSENTE CONVENTION ET SAUF EN CE QUI CONCERNE LES GARANTIES QUI S'APPLIQUENT AUX TERMES DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR (QUÉBEC), NOUS NE FAISONS AUCUNEMENT VALOIR ET N'OFFRONS AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU TACITE, QUANT À UN ASPECT DE LA CONVENTION QUEL QU'IL SOIT, Y COMPRIS ET SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES TACITES DE LA QUALITÉ MARCHANDE POUR UN USAGE PARTICULIER OU ENCORE LES GARANTIES RELEVANT DU DROIT LÉGISLATIF OU D'UNE LOI, DE PRATIQUES COMMERCIALES OU D'USAGES COMMERCIAUX.

Limite de responsabilité : SAUF AU QUÉBEC, ET SOUS RÉSERVE DE CE QUI EST EXPRESSÉMENT PRÉVU DANS LA PRÉSENTE CONVENTION OU EN VERTU DE TOUTE LOI APPLICABLE, NOUS NOUS DÉGAGEONS DE TOUTE RESPONSABILITÉ ENVERS VOUS EN CE QUI CONCERNE LE RESPECT OU LE NON-RESPECT DES OBLIGATIONS ÉNONCÉES DANS LA CONVENTION, À MOINS QUE NOUS N'AYONS AGI DE MAUVAISE FOI. SANS LIMITER LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES ENVERS VOUS DES RETARDS OU DES ERREURS DÉCOULANT DE CIRCONSTANCES INDÉPENDANTES DE NOTRE VOLONTÉ, Y COMPRIS ET SANS S'Y LIMITER, LES ACTES DES AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES, LES URGENCES NATIONALES, LES INSURRECTIONS, LES GUERRES ET LES ÉMEUTES, LE DÉFAUT DES COMMERÇANTS DE DISPENSER OU DE FOURNIR DES SERVICES, LES DÉFECTUOSITÉS DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION, DE NOTRE ÉQUIPEMENT OU DE NOS SYSTÈMES ET LES ENNUIS CAUSÉS PAR CEUX-CI. SANS RESTREINDRE LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, NOUS NOUS DÉGAGEONS DE TOUTE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES RETARDS, DES DÉFECTUOSITÉS OU DU MAUVAIS FONCTIONNEMENT DE VOTRE ÉQUIPEMENT, DU SERVICE INTERNET, DU SYSTÈME DE PAIEMENT OU DE TOUTE FONCTION RELEVANT DU SERVICE À LA CLIENTÈLE. SI NOUS SOMMES JUGÉS RESPONSABLES ENVERS VOUS, VOUS N'AUREZ DROIT QU'À DES DOMMAGES-INTÉRÊTS DIRECTS ET RÉELS. VOUS NE POURREZ SOUS AUCUNE CONSIDÉRATION OBTENIR UNE INDEMNISATION AU TITRE DES DOMMAGES-INTÉRÊTS INDIRECTS, CORRÉLATIFS, PUNITIFS OU SPÉCIAUX (QUE CE SOIT PAR VOIE DE CONTRAT, DE RÉCLAMATION DÉLICTEUELLE OU DE QUELQUE AUTRE MANIÈRE QUE CE SOIT), MÊME SI VOUS NOUS AVEZ INFORMÉS DE L'ÉVENTUALITÉ DE CES DOMMAGES-INTÉRÊTS.

Absence de garantie de disponibilité ou d'utilisation ininterrompue : les services liés à la Carte peuvent de temps en temps être inopérants. Lorsque cela se produit, vous êtes susceptible de ne pas être en mesure de vous servir de votre Carte ou d'en obtenir le Solde. Veuillez nous avvertir si vous éprouvez des difficultés pour utiliser votre Carte. Vous convenez que nous ne sommes responsables d'aucune interruption de service.

Intégralité de la Convention : La présente entente constitue l'intégralité de la Convention qui nous lie, vous et nous, par écrit ou verbalement, sur tous les points énoncés aux présentes, et elle a préséance sur toute entente ou Convention antérieure ou contemporaine à cet égard.

Site Internet et disponibilité : vous convenez que nous ne saurions être tenus pour responsables en cas d'interruptions temporaires du service du Site

Internet imputables à des opérations de maintenance, changements de Site Internet ou pannes, pas plus qu'en cas d'interruptions prolongées dues à des défaillances indépendantes de notre volonté, y compris, mais de façon non limitative, en cas de pannes des systèmes d'interconnexion et d'exploitation, de virus informatiques, de forces de la nature, de différends du travail et de conflits armés.

Vous vous engagez à agir de manière responsable concernant le Site Internet et son usage. Vous vous engagez à n'enfreindre aucune loi, à ne pas entraver ni perturber les réseaux informatiques, à ne pas usurper l'identité d'une autre personne ni à vous faire passer pour une autre entité, à ne pas violer les droits de tout tiers, à ne pas traquer, menacer ni harceler qui que ce soit, à ne pas vous introduire de manière non autorisée et à ne pas nuire aux systèmes informatiques et à leur intégrité.

Nous n'assumons aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, en cas de dommages ou d'interruptions causés par le moindre virus informatique susceptible de porter atteinte à votre ordinateur ou autre équipement. Nous recommandons l'usage régulier d'un logiciel de dépistage et de prévention antivirus réputé rapidement utilisable.

Droit applicable : Les parties reconnaissent que toute réclamation ou action intentée en vertu de la présente Convention relève exclusivement de l'autorité des tribunaux de la Colombie-Britannique et que la Convention sera interprétée et régie en vertu des lois en vigueur dans la province de la Colombie-Britannique et des lois fédérales qui s'appliquent dans cette province.

POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC SEULEMENT : Les parties acceptent que la présente Convention soit régie et interprétée en vertu des lois de la province du Québec et des lois applicables du Canada.

Titres des sections : Les titres des sections de la présente Convention figurent à titre indicatif seulement et ils ne régissent pas l'interprétation des dispositions de la Convention.

Divisibilité : si l'une des conditions de la présente Convention est invalide, modifiée par la Législation applicable ou déclarée nulle par ordonnance d'un tribunal ou d'une autorité de réglementation, le reste des conditions de la présente Convention n'en sera pas affectée et celle-ci sera interprétée comme si elle ne renfermait pas les conditions invalides.

Coordonnées : si vous avez des questions relatives à la Carte ou besoin de signaler la perte ou le vol d'une Carte, vous pouvez appeler le service à la clientèle des Cartes prépayées au **1-833-731-1199** ou écrire au : Service à la clientèle des cartes prépayées, 3085 Kingston Road, Suite 123, Toronto, Ontario M1M 1P1. Pour consulter la toute dernière version de la Convention de titulaire de la carte ou les conditions générales de la présente Convention, veuillez visiter : www.cfregister.ca.

Date de prise d'effet : June_2022

CARTE CF SHOP !

Convention de titulaire de carte prépayée : sous licence en vertu des brevets américains n° : 5 689 100, 5 956 695 et du brevet canadien n° : 2 215 969.

Veuillez lire attentivement la présente Convention et en conserver un exemplaire pour vos archives.

Les conditions générales suivantes s'appliquent à votre usage de la Carte prépayée. En procédant à l'achat, à l'activation et/ou à l'utilisation de la Carte Prépayée, vous consentez aux présentes conditions générales et aux frais (le cas échéant) énoncés ci-dessous.

Récapitulatif relatif à la divulgation de renseignements (conditions générales à suivre):

Émetteur de la carte : cette Carte est émise par la Compagnie de Fiducie Peoples

Renseignements visant la carte : pour consulter les conditions générales mises à jour ou bien obtenir une information sur la date d'activation, sur le solde ou sur la carte, visitez le site Internet : **www.cfregister.ca** ou appelez le numéro sans frais : **1.833.731.1199**. **Restrictions visant la carte :**

- La Carte ne peut être utilisée que pour acheter des marchandises et des services chez les Commerçants agréés ;
- La Carte n'est pas rechargeable ;
- La Carte n'est pas remboursable, exception faite des stipulations des présentes, que ce soit en intégralité ou en partie ;
- La Carte n'est pas échangeable contre des espèces et ne peut pas être utilisée au niveau des GAB ;
- La Carte ne peut pas servir à effectuer des règlements récurrents, ni autres paiements par prélèvement automatique ;
- La Carte ne peut être utilisée qu'au Canada et
- La Carte ne peut pas servir pour effectuer un paiement à la pompe.

Veuillez noter aussi que votre carte peut être désactivée à tout moment en cas de présomption de fraude y afférente ou en lien avec son usage. En outre, les fonds de la carte peuvent ne pas être disponibles pendant les premières vingt-quatre (24) heures suivant son achat.

Aucune date d'expiration, date d'expiration de la carte plastique : vos droits relatifs à l'utilisation des fonds chargés sur la Carte ne s'éteignent pas. Si des fonds demeurent présents sur la Carte au-delà de sa date d'expiration, il vous suffit de contacter le service à la clientèle pour savoir comment recevoir le Solde restant. Pour obtenir la date d'expiration, rendez-vous sur le site Internet www.cfregister.ca ou appelez le 1.833.731.1199.

Frais : le tableau ci-dessous indique les frais pouvant être portés sur votre Carte. Vous reconnaissez avoir été informé(e) des frais et convenez de régler L'ensemble de ceux qui sont imputés en vertu de la présente Convention.

Frais d'achat : sauf interdiction légale, des frais peuvent être établis au moment de l'achat.	1,50\$ en Colombie-Britannique et en Ontario 3,50\$ au Québec 6,95\$ en Alberta
Frais de remplacement de carte : des frais de remplacement de 1,50 dollar peuvent être imputés pour tout remplacement de carte perdue, volée ou abîmée.	1,50\$

Les fonds de la Carte ne sont pas assurés par la Société assurance-dépôts du Canada (SADC) ni par la Société ontarienne d'assurance-dépôts (DICO).

Perte ou vol de carte : vous devez prendre toutes les précautions raisonnables pour préserver votre Carte de tout vol, perte ou usage non autorisé. En cas de perte ou de vol de votre Carte ou bien dans la mesure où vous avez lieu de croire que quelqu'un a procédé à une opération non autorisée avec votre Carte ou est susceptible de s'en servir de sans votre permission, vous devez nous en aviser IMMÉDIATEMENT en appelant le numéro du service à la clientèle. Vous serez réputé(e) avoir autorisé toutes les transactions effectuées sur votre Carte intervenant préalablement à votre information auprès de notre service.

Transactions effectuées à l'aide de plusieurs moyens de paiements : dans l'hypothèse où le solde de votre Carte est insuffisant pour couvrir le montant total d'une transaction, vous pouvez demander au Commerçant de procéder à une transaction à l'aide de plusieurs moyens de paiement, auquel cas vous utiliserez la Carte à titre de paiement partiel des marchandises et services, puis réglerez le reste de la somme par un autre moyen de paiement (ex. : en espèces, par chèque, par carte de crédit ou de débit). En cas de manquement de votre part à informer le Commerçant que vous souhaitez régler la transaction à l'aide de plusieurs moyens de paiement avant de glisser votre Carte, celle-ci est susceptible d'être refusée. Certains Commerçants peuvent vous imposer d'acquitter le paiement de ce solde restant en espèces. Les Commerçants ne sont pas tenus d'accepter le règlement d'une transaction en plusieurs moyens de paiement et peuvent ne pas y consentir.

Conditions générales détaillées

Définitions :

- « Convention » désigne les modalités énoncées dans la présente Convention de titulaire de carte qui régissent votre usage de la Carte.
- « Législation applicable » désigne la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt (Canada), la Loi sur la protection des renseignements personnels

et les documents électroniques (Canada), la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT) ou toute autre loi, réglementation ou règle de fonctionnement de toute autorité gouvernementale ou autre chargée de la réglementation auxquelles la Compagnie de Fiducie Peoples et le Distributeur sont assujettis.

- « Solde » désigne le montant des fonds restants sur la Carte.
- « Carte » et « Carte prépayée » désignent la carte physique prépayée ou bien, en lieu et place de celle-ci, une carte virtuelle prépayée achetée, activée, reçue ou utilisée par le Titulaire.
- « Titulaire de la carte » désigne une personne qui active, reçoit et/ou utilise la Carte.
- « Distributeur » désigne chacun des agents de distribution et des points de vente au détail qui proposent les Cartes à la vente aux clients. Un Distributeur n'est pas un agent ni un mandataire ni un représentant de la Compagnie de Fiducie Peoples.
- « Autorité gouvernementale » renvoie à tout organisme du secteur public, autorité gouvernementale ou quasi gouvernementale (y compris le Bureau du surintendant des institutions financières), commission, comité, organisme professionnel, tribunal, organisation ou organisme de réglementation, administratif ou d'une autre nature, subdivision politique ou autre, service ou succursale de l'un ou l'autre des organes visés ci-dessus, que ce soit à l'échelle fédérale, provinciale, territoriale, régionale, municipale ou locale, dans chaque cas, dans la mesure où une telle autorité est compétente à l'égard de la Compagnie de Fiducie Peoples et/ou du Distributeur ou de tout bien, personne, transaction, activité, événement ou autre question se rapportant à la présente Convention. La définition visée ci-dessus est réputée inclure un quelconque cessionnaire ou organisme remplaçant (que ce soit à titre temporaire ou permanent) d'un mandat, d'une fonction ou d'une activité sous-jacente d'une autorité gouvernementale.
- « Commerçant » désigne un point de vente au détail autorisé à accepter la Carte.
- « Montant de la transaction » désigne le montant qui est porté au débit du Solde dans le cadre de votre usage de la Carte.
- Les termes « nous », « nous-mêmes », « notre » et « nos », « la Compagnie de Fiducie Peoples » et « Émetteur » désignent chacun la Compagnie de Fiducie Peoples ainsi que nos successeurs, filiales, sociétés affiliées ou cessionnaires.
- « Site Internet » renvoie à www.cfregister.ca.
- Les termes « vous », « vous-même », « votre » et « vos » désignent chacun le Titulaire de la carte.

La Carte : il s'agit d'une carte à valeur stockée, prépayée pouvant être utilisée en règlement de marchandises et de services vendus par les Commerçants agréés, et ce en accord avec la présente Convention. La Carte peut servir à acquitter le montant intégral de l'achat et les taxes applicables, à condition que le Solde de celle-ci soit suffisant. La Carte appartient à l'Émetteur et en demeurera la propriété. Il ne s'agit pas d'une carte de crédit, ni d'une carte à débit différé ni d'une carte de débit et son utilisation ne saurait relever ni améliorer la qualité de votre crédit. Aucun revenu d'intérêts, rémunération ni remboursement ne sera versé sur la Carte. Ni la Carte ni le Solde ne constituent un compte de dépôt.

Acceptation : la présente Convention constitue un accord ayant force obligatoire conclu entre la Compagnie de Fiducie Peoples et vous-même en ce qui concerne les conditions d'utilisation de la Carte.

Usage de la Carte : la responsabilité liée à la possession, à l'usage et au contrôle de la Carte vous incombe exclusivement et intégralement. Vous devez sans délai nous remettre la Carte dès demande de notre part à cet effet. La Carte ne doit pas être utilisée pour l'acquittement de transactions irrégulières ni à des fins illicites. Si vous autorisez une autre personne à utiliser la Carte, vous vous engagez (dans la mesure permise par la loi) à régler toutes les transactions découlant d'un tel usage et serez tenu(e) d'y procéder.

Pour l'utiliser, il vous suffit de la présenter au moment du paiement, puis de revêtir le reçu de la même signature que celle vous avez apposée sur la Carte lorsque vous l'avez signée. Gardez le reçu afin de conserver une trace de la transaction. Au fur et à mesure que vous utilisez la Carte, le montant intégral de chaque achat (y compris des taxes et des autres frais applicables, le cas échéant) est déduit de celle-ci. **En cas de perte ou de vol de la Carte, nous vous recommandons d'inscrire le numéro de celle-ci ainsi que le numéro de téléphone du service à la clientèle.**

Vous convenez que nous ne sommes pas tenus de contrôler la signature apposée sur une quelconque facture dressée dans le cadre d'une transaction portée au débit de la Carte, que nous pouvons autoriser et traiter une transaction même si la signature figurant sur la facture diffère de celle figurant sur votre Carte. Vous n'êtes pas autorisé(e) à interrompre le paiement d'une quelconque transaction effectuée avec la Carte. Nous n'assumons aucune responsabilité à votre égard en cas de refus d'autorisation d'une transaction en particulier, pour quelque motif que ce soit.

Si le programme de la Carte autorise les transactions sans présentation de la carte, les achats effectués par Internet, par courrier et par téléphone peuvent nécessiter l'enregistrement de votre Carte. Si vous souhaitez enregistrer votre Carte, veuillez vous rendre sur le Site Internet afin d'y saisir votre nom et votre adresse avant de réaliser la transaction sans présentation de la carte. Vous convenez de ne pas utiliser la Carte chez les Commerçants non agréés ou qui ne participent pas au programme. Vous admettez également que, sauf conformité avec la présente Convention, nous sommes susceptibles de refuser ou de ne pas régler un achat que vous effectuez. Pour toute information au sujet du Distributeur ou des Commerçants, veuillez visiter le Site Internet.

Activation de la Carte : la Carte n'a aucune valeur tant qu'elle n'est pas activée par le caissier, qui y procède au moment de l'achat.

Renseignements sur le solde : la responsabilité vous incombe de suivre le Solde restant sur votre Carte. Pour obtenir le montant de votre Solde, demander une information sur l'historique de vos transactions ou contacter le service à la clientèle, vous pouvez nous appeler à tout moment en composant le numéro gratuit du service à la clientèle 1.800.998.6844 indiqué au dos de votre Carte ou en visitant le Site Internet. Le Solde de votre Carte tient compte de toutes

les transactions qui ont été reportées dans notre système.

L'Émetteur s'engage à ce que le Titulaire de la carte puisse faire des achats avec la Carte à concurrence du Solde disponible, conformément à la présente Convention et sous réserve de tous frais dus à l'Émetteur en vertu des présentes stipulations. Chaque fois que vous utilisez votre Carte, vous nous autorisez à réduire le montant disponible sur celle-ci du montant de la transaction et de l'ensemble des taxes applicables ou des autres frais imposés par le Commerçant. Dans l'hypothèse toutefois où, en raison d'un dysfonctionnement du système ou pour quelque autre motif que ce soit, une transaction intervient en dépit d'un Solde insuffisant sur la Carte et génère ainsi un Solde négatif, vous vous engagez à nous rembourser, sur demande, le montant de la transaction dépassant le Solde. Vous convenez que nous pouvons bloquer ou annuler la Carte sans préavis si nous ne percevons pas, de votre part, les fonds correspondant au montant intégral du Solde activé sur la Carte.

Recouvrement en cas de perte, de vol ou d'utilisation non autorisée : vous vous engagez, dans la mesure permise par la loi, à coopérer pleinement avec nous dans nos efforts visant le recouvrement auprès des parties non autorisées et à nous prêter appui dans le cadre des poursuites judiciaires que nous engageons à leur rencontre. Vous serez prié(e) de nous indiquer votre nom, le numéro de la Carte, le montant initial de celle-ci et l'historique des transactions. Nous ne pourrions pas réémettre de Carte à votre intention si vous ne disposez pas du numéro de celle-ci. Si nos comptes indiquent la présence d'un Solde restant sur la Carte, nous annulerons celle-ci et nous mettrons ce Solde à votre disposition sur une autre Carte nouvellement émise. Le traitement de votre demande d'émission de la nouvelle Carte peut prendre jusqu'à trente (30) jours.

Avis et modification des conditions : dans les limites de la Législation applicable, nous pouvons, à tout moment, modifier ou supprimer certaines conditions générale de la présente Convention ou l'enrichir de nouvelles modalités, à ceci près que nous n'ajouterons jamais de frais supplémentaires sur votre Carte ni n'en augmenterons les frais actuels. Nous afficherons de telles modifications ainsi que la toute dernière version de la présente Convention sur le Site Internet. À la date de prise d'effet insérée dans un quelconque avis, les modifications ou nouvelles conditions s'appliquent à la Carte, y compris, mais de façon non limitée, à toutes les transactions à venir effectuées avec la Carte. La responsabilité vous revient de consulter notre Site Internet pour vérifier la présence de tels avis. Vous êtes réputé(e) accepter d'être lié(e) par une modification dès que vous utilisez la Carte après la date de prise d'effet de ladite modification. En cas de refus de votre part visant une modification quelconque de la présente Convention, vous vous engagez à cesser immédiatement tout usage de la Carte et à aviser la Compagnie de Fiducie Peoples que vous résiliez la présente Convention. Nonobstant ce qui précède, l'absence d'avis préalable à une modification quelconque est possible s'il s'avère nécessaire d'y procéder sans délai pour préserver ou restaurer la sécurité de la Carte ou de tout système de paiement y afférent ou bien pour se conformer à la Législation applicable. Dans une telle situation, un avis vous est remis dès que les circonstances le permettent.

Différends et remboursements : en cas de questions ou de problème concernant l'imputation d'une transaction (ex. : une transaction semble avoir été enregistrée en double), veuillez nous en aviser immédiatement, au plus tard dans un délai de soixante (60) jours à compter de la date de la transaction, à défaut de quoi vous serez réputé(e) avoir accepté ladite transaction. Vous devez nous indiquer le numéro de votre Carte, la date et le montant en dollars de l'erreur, puis nous expliquer le plus clairement possible pourquoi vous pensez qu'il y a une erreur. Si nous vous prions de soumettre votre contestation par écrit, vous vous engagez à le faire dans un délai de cinq (5) jours ouvrables. Nous étudierons celle-ci et vous aviserons du résultat de notre examen dans un délai de soixante (60) jours ouvrables.

En cas de désaccord concernant des achats que vous réalisez au moyen de la Carte, vous vous engagez à régler le différend avec le Commerçant auprès duquel l'achat a été effectué. Nous n'assumons aucune responsabilité en cas de problème visant des marchandises ou services achetés au moyen de votre Carte, que cela concerne la qualité, la sécurité, la légalité ou tout autre aspect de votre achat. Si vous êtes fondé(e), pour quelque raison que ce soit, à un remboursement des marchandises ou services achetés avec la Carte, vous vous engagez à accepter que, au lieu d'espèces, celui-ci intervienne sous forme de crédit porté au Solde de votre Carte.

Réclamations : en cas de réclamation ou de question relative à tout aspect de votre Carte, veuillez d'abord essayer de régler la réclamation ou de demander des renseignements en appelant notre service à la clientèle au numéro sans frais 1.833.731.1199. Si le service à la clientèle ne s'avère pas en mesure de régler la réclamation ou de répondre à votre demande de renseignements à votre satisfaction, veuillez nous contacter par téléphone au 1.855.694.6214 ou soumettre votre réclamation ou demande de renseignements par le biais du formulaire se trouvant sur le Site Internet (<http://www.peoplestrust.com/fr/a-propos-de-nous/contactez-nous/>). Nous ferons de notre mieux pour régler votre réclamation ou répondre à votre demande. Si, pour une raison quelconque, nous sommes dans l'impossibilité de régler le problème à votre satisfaction, vous pouvez soumettre votre demande de renseignements ou préoccupation à l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement en composant le 1-888-451-4519, pour en obtenir la résolution. En cas de préoccupation concernant une potentielle infraction à une loi sur la protection des consommateurs, un engagement public ou bien un code de conduite de l'industrie, celle-ci peut à tout moment être transmise à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, soit en personne, soit par courrier, soit par téléphone ou au moyen de son site Internet à :

Agence de la consommation en matière financière du Canada

427 avenue Laurier Ouest, 6e étage

Ottawa, ON, K1R 1B9

Téléphone : 1-866-461-3222

www.fcac-acfc.gc.ca

Vous pouvez trouver la politique relative aux réclamations de la Compagnie de Fiducie Peoples à l'adresse suivante :

<http://www.peoplestrust.com/fr/a-propos-de-nous/reponse-a-vos-preoccupations/>.

Votre droit limité d'annulation : en cas de non-utilisation de la Carte et si tant est que vous ne la vouliez pas, vous pouvez annuler la présente Convention et retourner la Carte avant qu'elle ne soit utilisée, accompagnée du reçu original, par courrier affranchi prépayé, à l'attention du : Service à la clientèle des cartes prépayées, 3085 Kingston Road, Suite 123, Toronto, Ontario M1M 1P1, dans un délai de trente (30) jours civils à compter de la date d'activation. Si la Carte est retournée en temps utile avant d'être utilisée, vous recevrez un remboursement équivalent au montant présent sur celle-ci.

Aucun remboursement ne sera honoré, sauf si vous a) renvoyez la Carte inutilisée par courrier sous pli portant une date d'oblitération se situant dans la période de trente (30) jours civils et b) fournissez votre nom et votre adresse postale avec la Carte retournée, accompagnée du reçu original. Vous pouvez obtenir des renseignements concernant ce programme d'annulation en téléphonant au 1.800.998.6844. Le traitement des demandes d'annulation peut prendre jusqu'à soixante (60) jours.

Cessation du programme : nous pouvons mettre fin au programme de la Carte à tout moment. Si nous y avons mis fin et dans la mesure où la Carte ne peut plus être utilisée, vous pouvez la remettre et échanger le montant qui reste sur celle-ci contre un remboursement en renvoyant la Carte par courrier affranchi prépayé, à l'attention du : Service à la clientèle des cartes prépayées, 3085 Kingston Road, Suite 123, Toronto, Ontario M1M 1P1. **Aucun remboursement ne sera honoré, sauf si vous a) renvoyez la Carte et b) fournissez votre nom ainsi que votre adresse postale en accompagnement de la Carte retournée. Le traitement des demandes de remboursement peut prendre jusqu'à 60 jours.** Pour toutes demandes de renseignements concernant les remises et les remboursements, appelez le 1.833.731.1199.

Avis de protection des données et politique de confidentialité : La Compagnie de Fiducie Peoples peut se procurer des renseignements personnels (ci-après les « renseignements du Titulaire de la carte ») à votre sujet, y compris des renseignements i) qui nous sont fournis par le Distributeur, comme votre nom et/ou votre adresse, ii) que vous nous transmettez lorsque vous contactez nos services à la clientèle et iii) à propos d'achats que vous avez effectués avec la Carte, comme la date, la catégorie, le montant et le lieu de ceux-ci. Nous pouvons également obtenir des renseignements auprès de prestataires de données de vérification de l'identité et d'informations démographiques. Vous pouvez communiquer avec nous par le biais du numéro gratuit de notre service à la clientèle ou du Site Internet relativement à vos demandes visant à accéder à l'information que nous nous sommes procurée vous concernant, ou à la corriger. Dans le cas où cette information a été obtenue auprès des prestataires de données de vérification de l'identité et d'informations démographiques, nous vous informerons de vos droits d'accès et de correction se rapportant au dossier détenu par l'agent chargé des renseignements personnels, puis nous vous indiquerons de quelle manière et à quel endroit vous pouvez avoir accès à ces rapports ou aux recommandations afin, selon le besoin, de la faire corriger. Sauf divulgation ou consentement express de votre part, seules les personnes qui en ont besoin pour s'acquitter des responsabilités inhérentes à leur poste sont autorisées à accéder aux renseignements du Titulaire de la carte. Nous respectons également des mesures physiques, électroniques et administratives de sécurité procédurales conformes à la réglementation canadienne afin de préserver les renseignements du Titulaire de la carte.

Divulgarion : nous pouvons avoir recours aux renseignements du Titulaire de la carte (y compris au transfert d'informations à des personnes ou organismes aux États-Unis) pour traiter les transactions réalisées avec la Carte, assurer le service à la clientèle, traiter les réclamations en cas de perte ou de vol de Cartes, contribuer à la lutte contre la fraude de même que mener des recherches et des analyses auprès de nos Titulaires de cartes par courrier postal, par téléphone ou par courriel. Si vous avez donné votre consentement, le Distributeur et/ou nous-mêmes pouvons nous servir des renseignements du Titulaire de la Carte aux fins de nos communications par publipostage et/ou courriels au sujet des promotions et des offres à venir. La Compagnie de Fiducie Peoples peut fournir des informations vous concernant et à propos de votre participation au programme au Distributeur. Dans la mesure autorisée par la Législation applicable, la Compagnie de Fiducie Peoples peut transmettre certains renseignements du Titulaire de la Carte à des tiers, comme des entités gouvernementales ou d'autres tiers pour donner suite à des citations à comparaître.

Les lois en matière de protection des données en vigueur dans les autres pays, auxquels nous pouvons transférer vos renseignements, peuvent différer de celles de votre pays. Ainsi, tous les renseignements personnels transférés dans un autre pays seront soumis à l'application des lois et des autorités nationales de sécurité de ce pays. Sous réserve de ces lois, la Compagnie de Fiducie Peoples déploie des moyens raisonnables afin de maintenir des mesures de protection de vos renseignements personnels équivalentes à celles applicables dans votre pays. Vous consentez par les présentes à de tels transferts transfrontaliers (y compris vers les États-Unis) de vos renseignements personnels à des tiers aux fins énoncées ci-dessus.

En cas de refus opposé de votre part aux présentes modalités de protection des données ou dans la mesure où vous souhaitez retirer votre consentement et donc annuler la Carte, vous devez communiquer avec le service à la clientèle afin de nous en demander l'annulation et de mettre fin à toute autre utilisation de vos renseignements personnels.

Attribution et cessation : à notre appréciation exclusive, nous pouvons, à tout moment et sans vous en aviser, céder nos droits et responsabilités en vertu de la présente Convention. En pareil cas, la présente Convention conserve sa force obligatoire à votre égard ainsi qu'envers chacun de vos exécuteurs, administrateurs, successeurs, représentants et ayant droit autorisés.

Droits des tiers : dans le cas où nous vous remboursons au titre d'une demande que vous avez faite en la matière ou si tant est que nous vous offrions par ailleurs une compensation sous forme de crédit ou de paiement concernant un problème quelconque découlant d'une transaction effectuée avec la Carte, vous êtes automatiquement réputé(e) nous céder et nous transférer tous droits et créances (exception faite des réclamations en responsabilité délictuelle) dont vous jouissez, avez bénéficié ou pourriez disposer à l'encontre de tout tiers pour un montant équivalent à celui que nous vous avons réglé ou que nous avons porté au crédit de votre Carte. Vous vous engagez à ne pas poursuivre la moindre d'action à l'encontre d'un tel tiers ou demande de remboursement auprès de ce dernier concernant le montant que nous avons réglé ou porté au crédit de votre Carte et à coopérer si nous décidons d'engager une poursuite

en justice à l'encontre du tiers pour le montant réglé ou crédité. Le fait que nous n'ayons pas exercé nos droits en vertu de la présente Convention ne doit pas être considéré comme une renonciation de notre part à leur exercice ultérieur.

Exonération de garantie : sauf stipulation expresse contraire prévue par la présente Convention, nous ne formulons aucune déclaration ni garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite, concernant tout objet de la présente Convention, y compris, mais de façon non limitative, toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier ou survenant en vertu d'un texte législatif ou par ailleurs en droit, découlant d'habitudes commerciales établies ou de l'usage du commerce.

Limite de responsabilité : sauf obligations expresses faites par la présente Convention ou par la Législation applicable, nous ne saurions être tenus pour responsables envers vous en ce qui concerne l'acquiescement d'une quelconque obligation en vertu de la présente Convention ou le manquement à exécuter une telle obligation, à moins que nous n'ayons agi de mauvaise foi. Sans limiter ce qui précède, nous ne saurions être tenus responsables envers vous en cas de retard ou d'erreurs découlant de circonstances indépendantes de notre contrôle, y compris, mais de façon non limitative, tout acte d'autorité gouvernementale, urgence nationale, insurrection, guerre, émeute, incapacité de commerçants à honorer la carte, défaut de commerçants à assurer la prestation de services, panne des systèmes de communication, défaillance ou problème lié à nos systèmes ou équipements. Toujours sans limiter ce qui précède, nous ne saurions être tenus responsables envers vous en cas de retard, de panne ou de dysfonctionnement imputables à votre équipement, à tout service Internet, système de paiement ou fonction de service à la clientèle. Advenant que nous soyons tenus responsables envers vous, vous serez uniquement fondé(e) à recouvrer des dommages-intérêts compensatoires et directs. Vous ne serez en aucun cas fondé(e) à recouvrer des dommages indirects, consécutifs, exemplaires ou particuliers (que ce soit en responsabilité contractuelle, délictuelle ou non), même si vous nous avez avisés de la possibilité de tels dommages.

Absence de garantie de disponibilité ou d'utilisation ininterrompue : les services liés à la Carte peuvent de temps en temps être inopérants. Lorsque cela se produit, vous êtes susceptible de ne pas être en mesure de vous servir de votre Carte ou d'en obtenir le Solde. Veuillez nous avertir si vous éprouvez des difficultés pour utiliser votre Carte. Vous convenez que nous ne sommes responsables d'aucune interruption de service.

Site Internet et disponibilité : vous convenez que nous ne saurions être tenus pour responsables en cas d'interruptions temporaires du service du Site Internet imputables à des opérations de maintenance, changements de Site Internet ou pannes, pas plus qu'en cas d'interruptions prolongées dues à des défaillances indépendantes de notre volonté, y compris, mais de façon non limitative, en cas de pannes des systèmes d'interconnexion et d'exploitation, de virus informatiques, de forces de la nature, de différends du travail et de conflits armés.

Vous vous engagez à agir de manière responsable concernant le Site Internet et son usage. Vous vous engagez à n'enfreindre aucune loi, à ne pas entraver ni perturber les réseaux informatiques, à ne pas usurper l'identité d'une autre personne ni à vous faire passer pour une autre entité, à ne pas violer les droits de tout tiers, à ne pas traquer, menacer ni harceler qui que ce soit, à ne pas vous introduire de manière non autorisée et à ne pas nuire aux systèmes informatiques et à leur intégrité.

Nous n'assumons aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, en cas de dommages ou d'interruptions causés par le moindre virus informatique susceptible de porter atteinte à votre ordinateur ou autre équipement. Nous recommandons l'usage régulier d'un logiciel de dépistage et de prévention antivirus réputé rapidement utilisable.

Législation applicable : les parties reconnaissent que toute réclamation ou action intentée en vertu de la présente Convention doit être soumise à la compétence exclusive des tribunaux de la Colombie-Britannique. Elles admettent en outre que la Convention est interprétée conformément au droit de la province de la Colombie Britannique et à la législation canadienne qui y est applicable, et est régie par les dispositions de ces derniers.

Intégralité de la Convention : la présente Convention expose l'intégralité de l'accord et du contrat entre vous et nous, que ceux-ci aient été conclus par voie orale ou écrite, concernant l'objet des présentes et abroge tous les accords ou contrats antérieurs relativement à un tel objet.

Titres des articles : les titres donnés aux articles de la présente Convention n'ont été insérés que pour faciliter les renvois et ne régissent pas l'interprétation de l'une quelconque des stipulations de celle-ci.

Divisibilité : si l'une des conditions de la présente Convention est invalide, modifiée par la Législation applicable ou déclarée nulle par ordonnance d'un tribunal ou d'une autorité de réglementation, le reste des conditions de la présente Convention n'en sera pas affectée et celle-ci sera interprétée comme si elle ne renfermait pas les conditions invalides.

Coordonnées : si vous avez des questions relatives à la Carte ou besoin de signaler la perte ou le vol d'une Carte, vous pouvez appeler le service à la clientèle des Cartes prépayées au 1.833.731.1199 ou écrire au : Service à la clientèle des cartes prépayées, 3085 Kingston Road, Suite 123, Toronto, Ontario M1M 1P1. Pour consulter la toute dernière version de la Convention de titulaire de la carte ou les conditions générales de la présente Convention, veuillez visiter: www.cregister.ca.

Date de prise d'effet : August_2020

Convention de titulaire de carte la carte-cadeau CF carte SHOPPING! Mastercard^{MD}

Veillez lire attentivement la présente Convention et en conserver un exemplaire pour vos archives.

Les conditions générales suivantes s'appliquent à votre usage de la carte-cadeau CF carte SHOPPING! Mastercard^{MD}.

En achetant, en activant, en signant et/ou en utilisant la Carte, vous consentez aux présentes conditions générales et aux frais énoncés ci-dessous.

Récapitulatif relatif à la divulgation de renseignements (conditions générales détaillées à suivre):

Émetteur de la carte : cette Carte est émise par la Compagnie de Fiducie Peoples sous licence de Mastercard International Incorporated.

Informations sur la Carte et solde de celle-ci: pour consulter la version la plus récente des conditions générales de votre Carte, en obtenir la date d'expiration, consigner une plainte ou en cas de questions concernant le solde de la Carte, vous pouvez appeler sans frais le service à la clientèle au **1-800-755-0257** ou visiter le site Internet suivant: **www.cfregister.ca**.

Restrictions visant la Carte:

- La Carte ne peut pas être retournée;
- La Carte n'est pas remboursable;
- La Carte ne peut pas être rechargée à l'aide de fonds supplémentaires;
- L'usage de la Carte peut être restreint par la loi dans certains pays;
- Les transactions habituelles intervenant par prélèvement automatique, dans le cadre desquelles vous autorisez un organisme ou une entreprise à prélever des fonds de la Carte sont interdites. Toutes les transactions intervenant par prélèvement automatique seront rejetées et la Compagnie de Fiducie Peoples ne saurait assumer la moindre responsabilité concernant les quelconques frais que vous aurez engagés en conséquence;
- L'usage de la Carte peut être restreint par certains Commerçants en ligne;
- La Carte ne peut pas être utilisée pour payer à la pompe;
- La Carte ne peut pas être utilisée pour retirer en espèces;
- Tout usage de la Carte aux fins de la commission ou de la facilitation d'actes contraires à la loi est interdit et
- **La Carte n'est pas admissible à la protection en vertu d'une politique de zéro responsabilité jusqu'à ce qu'elle soit enregistrée Lorsque l'enregistrement sera réussi, la politique de zéro responsabilité Mastercard s'appliquera (<http://www.mastercard.ca/zero-liability.html>). Pour enregistrer votre Carte, veuillez-vous connecter à www.cfregister.ca.**
 - En vertu de la politique de zéro responsabilité de Mastercard, votre responsabilité pour les transactions non autorisées sur votre compte de carte Mastercard est de 0,00 \$ si vous nous avisez rapidement dès que vous prenez connaissance de la perte ou du vol, et que vous avez fait preuve de diligence raisonnable dans la protection de votre carte contre la perte, vol ou utilisation non autorisée. Cette politique limitant votre responsabilité ne s'applique pas aux opérations de débit non traitées par Mastercard, à certaines transactions commerciales ou à des cartes non enregistrées.
- La Carte est soumise aux plafonds de transactions figurant ci-dessous. La Compagnie de Fiducie Peoples peut modifier ces plafonds conformément à La Législation applicable et affichera un avis sur le site Internet www.cfregister.ca au moins trente (30) jours avant la date de prise d'effet de la modification. En pareil cas, le changement prendra effet à la date indiquée dans l'avis. Postérieurement à la prise d'effet de la modification des plafonds, votre usage continu de la Carte sera considéré comme valant acceptation de ce changement.

Plafonds	
Plafond admissible pour la carte	999,99 \$
Plafond de dépenses quotidiennes en points de vente	999,99 \$
Nombre maximum de transactions quotidiennes en points de vente	999,99 \$

Veillez aussi noter que la Carte peut être désactivée à tout moment en cas de présomption de fraude afférente à celle-ci ou en lien avec son usage. En outre, les fonds de la Carte peuvent ne pas être disponibles pendant les premières vingt-quatre (24) heures suivant son achat.

Expiration et accès aux fonds de la Carte: vos droits relatifs à l'utilisation des fonds chargés sur la Carte ne s'éteignent pas. Si des fonds demeurent présents sur la Carte au-delà de sa date d'expiration, veuillez contacter le service à la clientèle pour savoir comment recevoir une carte de remplacement.

Frais: le tableau ci-dessous indique les frais pouvant être portés sur la Carte. Vous reconnaissez avoir été informé(e) des frais et convenez de régler l'ensemble de ceux qui sont imputés en vertu de la présente Convention.

Frais	
Frais d'achat	2,50 \$sauf si la loi l'interdit
Remplacement de Carte (en cas de perte ou de vol)	2,50 \$

Les fonds chargés sur la Carte ne sont pas assurés par la Société assurance-dépôts du Canada (SADC).

Perte ou vol de Carte: vous devez prendre toutes les mesures raisonnables pour préserver la Carte de tout vol, perte ou usage non autorisé. En cas de perte ou de vol de la Carte ou bien dans la mesure où vous avez des raisons de croire que quelqu'un a procédé à une opération non autorisée avec la Carte ou est

susceptible de s'en servir sans votre permission, vous devez en aviser le service à la clientèle immédiatement en appelant le 1-800-755-0257. Vous serez réputé(e) avoir effectué toutes les transactions exécutées sur la Carte, qui interviennent préalablement à votre information auprès de notre service.

Transactions effectuées à l'aide de plusieurs moyens de paiements: dans le cas où le Solde de votre Carte est insuffisant pour couvrir le Montant total de la transaction, vous pouvez demander au commerçant de procéder à une transaction à l'aide de plusieurs moyens de paiement, auquel cas vous utiliserez la Carte à titre de paiement partiel du Montant de la transaction, puis vous acquitterez le règlement du reste de la somme par un autre moyen de paiement (ex.: en espèces, par chèque, par carte de crédit ou de débit). En cas de manquement de votre part à informer le commerçant que vous souhaitez exécuter une transaction à l'aide de plusieurs moyens de paiement avant de glisser la Carte, celle-ci est susceptible d'être refusée. Certains commerçants peuvent vous imposer d'acquitter le paiement de ce Solde restant en espèces. Les commerçants ne sont pas tenus d'accepter le règlement d'une transaction à l'aide de plusieurs moyens de paiement et peuvent ne pas y consentir.

Principales responsabilités incombant au Titulaire de carte en vertu de la présente Convention:

- **vous devez prendre toutes les mesures raisonnables pour préserver la Carte de tout vol, perte ou usage non autorisé. En cas de perte ou de vol de la Carte, vous devez contacter le service à la clientèle immédiatement;**
- **vous devez activer et/ou signer la Carte selon les instructions reçues en accompagnement de celle-ci ;**
- **vous devez sans délai nous remettre la Carte dès demande de notre part à cet effet;**
- **vous devez veiller à ce que le Solde présent sur la Carte soit suffisant pour couvrir le montant global des transactions réalisées à l'aide de celle-ci;**
- **lorsqu'une fonctionnalité permettant de commander des achats par Internet, par téléphone ou par correspondance est proposée, vous devez vous rendre sur le site Internet afin d'enregistrer votre Carte;**
- **si vous repérez une erreur dans un relevé d'opérations, vous devez communiquer celle-ci au commerçant avec lequel vous avez réalisé la transaction;**
- **en cas de contestation d'une opération portée sur votre carte, vous devez nous en avertir par écrit dans un délai de soixante (60) jours de la date de transaction et**
- **vous ne devez mettre à profit nos ressources en ligne que selon la manière indiquée dans la partie intitulée Site Internet et disponibilité figurant ci-après.**

CONDITIONS GENERALES DETAILLEES:

Définitions:

- « **Convention** » désigne la présente Convention de titulaire de carte régissant la carte-cadeau CF la Carte SHOPPING! Mastercard de Cadillac Fairview qui a été conclue entre la Compagnie de Fiducie Peoples et le Titulaire de la Carte ainsi que tous les documents qui y sont mentionnés expressément, lesquels régissent votre usage de la Carte-cadeau Mastercard de Cadillac Fairview.
- « **Modification** » désigne tout changement apporté à l'une des conditions générales de la présente Convention ou l'ajout d'une nouvelle modalité ou condition.
- « **Législation applicable** » désigne la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt (Canada), la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (Canada), la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (Québec), la Loi sur la protection du consommateur (Québec), la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT), la Norme de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement ou toute autre loi, réglementation ou règle de fonctionnement de toute autorité gouvernementale ou d'autres organismes chargés de la réglementation auxquels la Compagnie de Fiducie Peoples et le promoteur du programme sont assujettis, ou tout autre règlement administratif, règle d'exploitation ou règlement de Mastercard.
- « **Solde** » désigne le montant des fonds qui sont chargés sur la Carte.
- « **Carte** » désigne la carte-cadeau CF la Carte SHOPPING! Mastercard de Cadillac Fairview achetée, activée, reçue ou utilisée par le Titulaire de la carte.
- « **Titulaire de la carte** » renvoie à vous-même ou à toute autre personne qui a acheté, reçu, activé ou utilisé la Carte.
- « **Distributeur** » désigne chacun des agents de distribution et/ou des points de vente au détail qui proposent les Cartes à la vente aux clients. Un Distributeur n'est pas un agent, ni un mandataire, ni un représentant de la Compagnie de Fiducie Peoples.
- « **Autorité gouvernementale** » renvoie à tout organisme du secteur public, autorité gouvernementale ou quasi gouvernementale (y compris le Bureau du surintendant des institutions financières), commission, comité, organisme professionnel, tribunal, organisation ou organisme de réglementation, administratif ou d'une autre nature, subdivision politique ou autre, service ou succursale de l'un ou l'autre des organes visés ci avant, que ce soit à l'échelle fédérale, provinciale, territoriale, régionale, municipale ou locale, dans chaque cas dans la mesure où une telle autorité est compétente à l'égard de la Compagnie de Fiducie Peoples et/ou du promoteur du programme ou de tout bien, personne, transaction, activité, événement ou autre question se rapportant à la présente Convention. La définition visée ci-dessus est réputée inclure tout cessionnaire ou organisme remplaçant (que ce soit à titre temporaire ou permanent) d'un mandat, d'une fonction ou d'une activité sous-jacente d'une Autorité gouvernementale.
- « **Mastercard** » désigne Mastercard Incorporated, ses successeurs et ayants droit.
- « **Norme de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement** » désigne une norme de sécurité à multiples facettes définie par le Conseil des normes de sécurité de l'industrie des cartes de paiement, qui inclut les exigences de sécurité à respecter en matière de gestion, de

politiques, de procédures, d'architecture de réseau, de conception logicielle et d'autres mesures de protection essentielles à cet égard.

- « **Montant de la transaction** » désigne le montant qui est porté au débit du Solde dans le cadre de votre usage de la Carte pour l'achat de marchandises ou de services, lequel inclut le montant du Solde à transférer, les frais de gestion de la Carte et les taxes imposées pour exécuter l'opération.
- Les termes « **nous** », « **nous-mêmes** », « **notre** » et « **nos** » désignent la Compagnie de Fiducie Peoples ainsi que nos successeurs, filiales, sociétés affiliées ou cessionnaires.
- « **Site Internet** » désigne le site Internet situé à cette adresse : www.cfregister.ca.
- Les termes « **vous** », « **vous-même** », « **votre** » et « **vos** » renvoient chacun au Titulaire de la carte.

Acceptation: la présente Convention constitue un accord ayant force obligatoire conclu entre vous et nous-mêmes en ce qui concerne les conditions d'utilisation de la Carte.

Carte-cadeau Mastercard: il s'agit d'une carte-cadeau Mastercard prépayée pouvant être utilisée n'importe où au Canada où Mastercard est acceptée, qui est acceptée notamment en règlement des commandes passées par correspondance, en ligne, par téléphone et en points de vente chez les commerçants de détail, sous réserve de la présente Convention.

Activation de la Carte: la Carte n'a aucune valeur tant qu'elle n'a pas été activée (une telle activation intervenant au moment de l'achat) et que vous ne l'avez pas signée au verso, à l'endroit indiqué. Dès l'activation et selon le montant de la Carte que vous avez achetée, un frais unique d'activation vous sera facturé, lequel correspond au montant indiqué dans le tableau intitulé Frais figurant dans la partie consacrée au Récapitulatif relatif à la divulgation de renseignements qui se trouve au début de la présente Convention.

Propriété et usage de la Carte: pour utiliser la Carte, il vous suffit de la présenter au moment du paiement, puis de revêtir le reçu de la même signature que celle vous avez apposée sur la Carte lorsque vous l'avez signée. La Carte peut servir à acquitter le montant intégral de l'achat et les taxes applicables, à condition que le Solde présent sur celle-ci soit suffisant. La Carte appartient à l'Émetteur et en demeurera la propriété. Il ne s'agit pas d'une carte de crédit, ni d'une carte à débit différé, ni d'une carte de débit et son utilisation ne saurait relever ni améliorer la qualité de votre crédit. Aucun revenu d'intérêts, rémunération, ni remboursement ne sera versé sur la Carte. Ni la Carte ni le solde ne constituent un compte de dépôt.

Vous ne pouvez pas tirer de chèques sur la Carte ni exiger le remboursement du Solde de celle-ci. Le droit dont vous jouissez se limite strictement à un usage de la Carte conforme à la présente Convention en contrepartie du paiement de marchandises et de services chez les commerçants qui acceptent les cartes Mastercard.

Si vous souhaitez réaliser des commandes d'achats par Internet, par téléphone ou par correspondance, vous devez vous rendre sur le site Internet afin d'enregistrer votre code postal avant de procéder à votre transaction.

Au fur et à mesure que vous utilisez la Carte, le montant intégral de chaque achat (y compris les taxes et autres frais applicables, le cas échéant) est déduit du Solde de celle-ci. En cas d'usage de la Carte au titre de transactions sans présentation de la carte (ex. : opérations réalisées par Internet, par correspondance ou par téléphone), la portée en droit est semblable à celle que revêt l'utilisation d'une carte physique. Nous pouvons, à notre appréciation exclusive, annuler ou suspendre n'importe quel service ou caractéristique de la Carte à tout moment, pour un motif valable ou non, en vous donnant un préavis de trente (30) jours ou non selon les exigences de la Législation applicable.

La responsabilité liée à la possession, à l'usage et au contrôle de la Carte vous incombe exclusivement et intégralement. **Vous devez sans délai nous remettre la Carte dès demande de notre part à cet effet.** Si vous autorisez une autre personne à utiliser la Carte, vous convenez, et ce, dans la mesure permise par la loi, que vous êtes redevable de toutes les transactions découlant d'un tel usage. Gardez le reçu afin de conserver une trace de la transaction.

Vous reconnaissez que nous ne sommes pas tenus de contrôler la signature apposée sur une quelconque facture dressée dans le cadre d'une transaction portée au débit de la Carte, que nous pouvons autoriser et traiter une transaction même si la signature figurant sur la facture diffère de celle se trouvant sur la Carte. Vous n'êtes pas autorisé(e) à interrompre le paiement d'une quelconque transaction effectuée avec la Carte. Nous n'assumons aucune responsabilité à votre égard en cas de refus d'autorisation d'une transaction, pour quelque motif que ce soit.

Certains commerçants (y compris, mais de façon non limitative, des restaurants, des hôtels ou des compagnies de location de véhicules) sont susceptibles d'exécuter une demande d'autorisation préalable concernant le prélèvement du montant de la transaction correspondant au montant de l'achat et à une somme à concurrence de 20 % (voire plus) venant en sus du montant de l'achat, afin de s'assurer que les fonds disponibles sur la Carte sont suffisants pour couvrir les pourboires ou frais accessoires. Dans de tels cas, votre transaction sera refusée si le Solde de la carte ne peut pas couvrir le montant de la transaction additionné de la somme supplémentaire.

Une autorisation préalable aura pour effet d'assujettir le montant des fonds disponibles sur votre carte à une « retenue » jusqu'à ce que le commerçant nous fasse parvenir le montant définitif acquitté en paiement de votre achat. Dès réception du montant définitif du paiement, la somme visée par l'autorisation préalable retenue venant en dépassement dudit montant est libérée.

Pendant la période de retenue, vous n'avez pas accès à la somme faisant l'objet de l'autorisation préalable.

Renseignements sur le solde : la responsabilité vous incombe de veiller à ce que le Solde présent sur la Carte soit suffisant pour couvrir les transactions et toute somme assujettie à une autorisation préalable. Pour obtenir le montant de votre Solde ou l'historique de vos transactions, veuillez appeler le service à la clientèle en composant le numéro gratuit 1-800-755-0257 ou visiter le Site Internet. Le Solde de votre Carte tient compte de toutes les transactions qui ont été reportées dans notre système. **Vous ne pouvez pas dépasser le Solde disponible sur la Carte pour effectuer une transaction.**

Si vous tentez d'utiliser la Carte alors que le Solde est insuffisant pour couvrir le total du Montant de la transaction, celle-ci est refusée dans la plupart des cas. Dans l'hypothèse toutefois où, en raison d'un dysfonctionnement du système ou pour un quelconque autre motif, une transaction intervient en dépit d'un Solde insuffisant sur la Carte et génère ainsi un Solde négatif, vous vous engagez à nous rembourser, sur demande, le Montant de la transaction dépassant le Solde.

Protection contre la perte, le vol ou l'usage non autorisé: en cas de perte ou de vol, vous êtes prié(e) de nous indiquer votre nom, le numéro et la date d'expiration de la Carte, ainsi que le montant initial présent sur celle-ci et l'historique des transactions. Nous ne pouvons pas réémettre de Carte si vous ne disposez pas du numéro de votre Carte. En cas de perte de la Carte, une personne est susceptible de pouvoir utiliser le Solde présent sur celle-ci. Nous mettons à

vosre disposition un représentant du service à la clientèle ou un service automatisé de réponse vocale, et ce, sept jours sur sept, 24 h sur 24, ce qui vous permet de procéder à l'annulation immédiate de la Carte dès que vous en faites la demande. Si nos comptes indiquent la présence d'un Solde restant sur la Carte, nous annulerons celle-ci et nous mettrons ce Solde à votre disposition sur une autre Carte nouvellement émise.

Avis et modification des conditions : dans les limites de La Législation applicable, nous pouvons, à tout moment, modifier ou supprimer certaines conditions générales de la présente Convention ou l'enrichir de nouvelles, à ceci près que nous n'ajouterons jamais de frais supplémentaires sur votre Carte ni n'augmenterons les frais actuels. Nous afficherons de telles modifications ainsi que la toute dernière version de la présente Convention sur le Site Internet. À la date de prise d'effet insérée dans un quelconque avis, les modifications ou nouvelles conditions s'appliquent à la Carte, y compris, mais de façon non limitée, à toutes les transactions à venir effectuées avec la Carte. La responsabilité vous revient de consulter notre Site Internet pour vérifier la présence de tels avis. Vous êtes réputé(e) accepter d'être lié(e) par une modification dès que vous utilisez la Carte après la date de prise d'effet du changement. En cas de refus de votre part visant une modification quelconque de la présente Convention, vous vous engagez à cesser immédiatement d'utiliser la Carte et à nous aviser que vous résiliez la présente Convention. Nonobstant ce qui précède, l'absence d'avis préalable à une modification quelconque est possible s'il s'avère nécessaire de procéder immédiatement à une telle modification afin de préserver ou de restaurer la sécurité de la Carte ou de tout système de paiement y afférent ou bien pour se conformer à la Législation applicable. Dans une telle situation, un avis vous est remis dès que les circonstances le permettent.

Annulation: vous pouvez à tout moment mettre fin à la présente Convention en appelant le **1-800-755-0257**.

Nous pouvons résilier la présente Convention à tout moment, pour un motif valable ou non. Dès l'annulation de la présente Convention, votre carte est également annulée et vous devez la détruire sans délai. Une fois la carte annulée, un chèque d'un montant correspondant au Solde, déduit des frais et sommes quelconques assujetties à une autorisation préalable restant dus (ainsi que, en cas d'annulation de la Convention à votre initiative, des frais d'annulation de la Carte) vous sera envoyé par voie postale dans un délai de quarante-cinq (45) jours ouvrables à compter de la date d'annulation. Nonobstant toute résiliation intervenant relativement à la présente Convention, vous devez vous acquitter des obligations qui vous incombent en application de celle-ci.

Contestations d'achats et remboursements : si vous pensez qu'une opération portée sur le compte de votre carte est incorrecte, vous devez nous en avertir par écrit dans un délai de soixante (60) jours de la date de transaction.

Si vous détectez une erreur sur un relevé d'opérations, vous devez régler le problème avec le commerçant correspondant. En cas de désaccord concernant l'achat de marchandises ou de services que vous avez réalisé au moyen de la Carte, vous vous engagez à régler le différend avec le Commerçant auprès duquel l'achat a été effectué. Veuillez demander au commerçant communication de toute politique de retour susceptible d'être applicable à l'achat réalisé avec la Carte. Nous n'assumons aucune responsabilité en cas de problème visant des marchandises ou services achetés au moyen de votre Carte, que le sujet concerne la qualité, la sécurité, la légalité ou tout autre aspect de votre achat. Si vous êtes fondé(e), pour quelque raison que ce soit, à un remboursement des marchandises ou services achetés avec la Carte, vous vous engagez à accepter que, au lieu d'espèces, celui-ci intervienne sous forme de crédit porté au Solde de votre Carte.

Arbitrage: sous réserve de l'ensemble des autres conditions de la présente Convention et dans la mesure où La Législation applicable n'en fait pas interdiction, vous convenez que toute action introduite à notre encontre ou bien contre le gestionnaire du programme ou Mastercard, naissant ou survenant dans le cadre de la présente Convention ou de l'usage de la Carte : I) sera soumise à un arbitre unique à Vancouver (en Colombie-Britannique) et réglée par voie d'arbitrage définitif ayant force obligatoire et II) ne pourra être soumise par une procédure individuelle ou un recours collectif. Advenant qu'une telle action soit présentée au moyen de recours collectif par une autre personne en votre nom, vous devrez vous en retirer ou faire le choix de ne pas y prendre part, suivant ce que les circonstances imposeront.

Réclamations: en cas de réclamation ou d'interrogation relative à tout aspect de votre Carte, veuillez d'abord essayer de régler la question ou la réclamation en appelant notre service à la clientèle au numéro sans frais: **1-800-755-0257**. Si le service à la clientèle ne s'avère pas en mesure de régler la réclamation ou de répondre à votre demande de renseignements à votre satisfaction, veuillez nous appeler au **1-855-694-6214** ou soumettre votre réclamation ou interrogation par le biais du formulaire se trouvant sur le Site Internet (<https://www.peoplestrust.com/fr/a-propos-de-nous/contactez-nous/>). Nous ferons de notre mieux pour régler votre réclamation ou répondre à votre demande.

Si, pour une raison quelconque, nous sommes dans l'impossibilité de régler le problème à votre satisfaction, vous pouvez soumettre votre demande de renseignements ou réclamation à l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement en composant le **1-888-451-4519**, pour en obtenir la résolution. En cas de préoccupation concernant une potentielle infraction à une loi sur la protection des consommateurs, un engagement public ou bien un code de conduite de l'industrie, celle-ci peut à tout moment être transmise à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, soit en personne, soit par courrier, soit par téléphone ou au moyen de son site Internet:

Agence de la consommation en matière financière du Canada

427 avenue Laurier Ouest, 6e étage

Ottawa, ON, K1R 1B9

Numéro de téléphone: **1-866-461-3222**

www.fcac-acfc.gc.ca

Vous pouvez trouver en ligne notre politique relative aux réclamations à l'adresse suivante: <https://www.peoplestrust.com/fr/a-propos-de-nous/reponse-a-vos-preoccupations>.

Avis de protection des données et politique de confidentialité : Information recueillie par nous et sécurité assurée à cet égard: nous pouvons nous procurer des renseignements personnels (ci-après les « renseignements du Titulaire de la carte ») à votre sujet, y compris des renseignements i) qui nous sont fournis par le Distributeur, comme votre nom et/ou votre adresse, ii) que vous nous transmettez lorsque vous contactez notre service à la clientèle (voir la partie de la Convention intitulée Coordonnées) et iii) à propos d'achats que vous avez effectués avec la Carte, comme la date, le montant et le lieu de l'achat. Nous pouvons également obtenir des renseignements auprès de prestataires de services de vérification de l'identité et d'informations démographiques. Vous pouvez communiquer avec nous par le biais du numéro gratuit de notre service à la clientèle ou du Site Internet relativement à vos demandes visant à accéder à l'information dont nous disposons à votre sujet ou à la corriger. Dans le cas où cette information a été obtenue auprès des prestataires de services de vérification de l'identité et d'informations démographiques, nous vous informerons de vos droits d'accès et de correction se rapportant au dossier détenu par l'agent chargé

des renseignements personnels et nous vous indiquerons de quelle manière et à quel endroit vous pouvez avoir accès à ces rapports ou aux recommandations afin, selon le besoin, de la faire corriger. Sauf divulgation ou consentement express de votre part, seules les personnes qui en ont besoin pour s'acquitter des responsabilités inhérentes à leur poste sont autorisées à accéder aux renseignements du Titulaire de la carte. Nous respectons des mesures physiques, électroniques et administratives de sécurité procédurales conformes à la réglementation canadienne afin de préserver les renseignements du Titulaire de la carte.

Préservation de vos renseignements personnels: nous préservons les renseignements personnels, qui sont en notre possession ou sous notre contrôle, de tout vol, perte, modification et mauvais usage. Les mesures auxquelles nous avons recours pour protéger vos renseignements personnels dépendent de la nature délicate, de la quantité, de la diffusion, du format et du stockage de ceux-ci. Même si les technologies peuvent faciliter la survenance de la fraude, nous employons des systèmes de surveillance et des outils de contrôle en continu dans le but de détecter et d'empêcher toute activité frauduleuse. Nous intégrons aussi des mesures de prévention de la fraude dans nos procédures de vérifications d'usage et mettons à jour régulièrement nos méthodes de détection/prévention de la fraude. Bien que nous prenions des précautions pour préserver vos renseignements personnels de tout vol, perte, modification ou mauvais usage, aucun système ni mesure de protection n'est jamais complètement sûr. La transmission de vos données personnelles intervenant à vos risques et périls, nous nous attendons à ce que vous ayez aussi recours aux mesures adaptées pour protéger vos renseignements personnels.

Divulgation: nous pouvons avoir recours aux renseignements du Titulaire de la carte (y compris au transfert d'informations à des personnes ou organismes aux États-Unis) pour traiter les transactions réalisées avec la Carte, assurer le service à la clientèle dans d'autres pays au sein desquels nous fournissons nos prestations aux Titulaires de cartes, traiter les réclamations en cas de perte ou de vol de Cartes, contribuer à la lutte contre la fraude et mener des recherches et des analyses auprès de nos Titulaires de cartes par courrier postal, par téléphone ou par courriel. Si vous avez donné votre consentement, nous et/ou le Distributeur pouvons nous servir des renseignements du Titulaire de la carte aux fins de nos communications par publipostage et/ou courriels au sujet des promotions et des offres à venir. Nous pouvons fournir des informations vous concernant et à propos de votre participation au programme au Distributeur. Dans la mesure autorisée par la Législation applicable, nous pouvons transmettre certains renseignements du Titulaire de la carte à des tiers, comme des entités gouvernementales ou d'autres tiers pour donner suite à des citations à comparaître.

Les lois en matière de protection des données en vigueur dans d'autres Juridictions, auxquels nous pouvons transférer vos renseignements, peuvent différer de celles de votre juridiction. Ainsi, tous les renseignements personnels transférés dans une autre juridiction sont soumis à l'application des lois et des autorités nationales de sécurité de cette juridiction. Sous réserve de ces lois, nous déployons des moyens raisonnables afin de maintenir des mesures de protection de vos renseignements personnels qui sont équivalentes à celles applicables au Canada. Vous consentez par les présentes à de tels transferts transfrontaliers (y compris vers les États-Unis) de vos renseignements personnels à des tiers aux fins énoncées ci-dessus.

En cas de refus de votre part aux présentes modalités de protection des données ou dans la mesure où vous souhaitez retirer votre consentement et annuler la Carte, vous devez communiquer avec le service à la clientèle afin de nous demander d'annuler la Carte et de mettre fin à toute autre utilisation de vos renseignements personnels.

Politiques de confidentialité de la Compagnie de Fiducie Peoples: nos pratiques générales en matière de renseignements personnels sont décrites dans notre politique de confidentialité, telle que modifiée à tout moment, laquelle est disponible en ligne sur le site Internet : <https://www.peoplestrust.com/fr/legale/protection-des-renseignements-personnels-et-securite/protection-des-renseignements-personnels/>.

Absence de garantie de disponibilité ou d'utilisation ininterrompue: LES SERVICES DE CARTE PEUVENT DE TEMPS EN TEMPS ETRE INOPERANTS. LORSQUE CELA SE PRODUIT, VOUS ETES SUSCEPTIBLE DE NE PAS ETRE EN MESURE DE VOUS SERVIR DE VOTRE CARTE OU D'EN OBTENIR LE SOLDE. VEUILLEZ NOUS AVERTIR SI VOUS EPROUVEZ DES DIFFICULTES POUR UTILISER VOTRE CARTE. VOUS CONVENEZ QUE NOUS NE SOMMES RESPONSABLES D'AUCUNE INTERRUPTION DE SERVICE.

Cession: à notre appréciation exclusive, nous pouvons, à tout moment et sans vous en aviser, céder nos droits et responsabilités en vertu de la présente Convention. En pareil cas, la présente Convention conserve sa force obligatoire à votre égard ainsi qu'envers chacun de vos exécutants, administrateurs, successeurs, représentants et ayants droit autorisés.

Droits des tiers: dans le cas où nous vous remboursons au titre d'une demande que vous avez faite en la matière ou si tant est que nous vous offrons toute autre une compensation sous forme de crédit ou de paiement concernant un problème quelconque découlant d'une transaction effectuée avec la Carte, vous êtes automatiquement réputé(e) nous céder et nous transférer tous droits et créances (exception faite des réclamations en responsabilité extracontractuelle) dont vous jouissez, avez bénéficié ou pourriez disposer à l'encontre de tout tiers pour un montant équivalent à celui que nous vous avons réglé ou que nous avons porté au crédit de votre Carte. Vous vous engagez à ne pas poursuivre une quelconque cause d'action à l'encontre d'un tel tiers ni présenter la moindre demande de remboursement auprès de ce dernier concernant le montant que nous avons réglé ou porté au crédit de votre Carte et à coopérer si nous décidons d'engager une poursuite en justice à l'encontre du tiers pour le montant réglé ou porté à votre crédit. Le fait que nous n'ayons pas exercé nos droits en vertu de cette partie ne doit pas être considéré comme une renonciation de notre part à leur exercice ultérieur.

Exonération de garantie: SAUF STIPULATION EXPRESSE CONTRAIRE PREVUE PAR LA PRESENTE CONVENTION ET EXCEPTION FAITE DE QUELCONQUES GARANTIES APPLICABLES ENONCEES DANS LA LOI SUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR (QUEBEC), NOUS NE FORMULONS AUCUNE DECLARATION NI GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPLICITE OU IMPLICITE, CONCERNANT TOUT OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION, Y COMPRIS, MAIS DE FAÇON NON LIMITATIVE, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITE MARCHANDE OU D'ADAPTATION A UN USAGE PARTICULIER OU SURVENANT EN VERTU D'UN TEXTE LEGISLATIF OU PAR AILLEURS EN DROIT, DECOULANT D'HABITUDES COMMERCIALES ETABLIES OU DE L'USAGE DU COMMERCE.

LIMITE DE RESPONSABILITE: SAUF OBLIGATIONS EXPRESSES FAITES PAR LA PRESENTE CONVENTION OU PAR LA LEGISLATION APPLICABLE ET A MOINS QUE NOUS N'AYONS AGI DE MAUVAISE FOI, NOUS NE SAURIONS ETRE TENUS POUR RESPONSABLES ENVERS VOUS EN CE QUI CONCERNE L'ACQUITTEMENT D'UNE QUELCONQUE OBLIGATION EN VERTU DE LA PRESENTE CONVENTION OU LE MANQUEMENT A EXECUTER UNE TELLE OBLIGATION. SANS LIMITER CE QUI PRECEDE, NOUS NE SAURIONS ETRE TENUS RESPONSABLES ENVERS VOUS EN CAS DE RETARD OU D'ERREURS DECOULANT DE CIRCONSTANCES INDEPENDANTES DE NOTRE CONTROLE, Y COMPRIS, MAIS DE FAÇON NON LIMITATIVE, TOUT ACTE D'AUTORITE GOUVERNEMENTALE, URGENCE NATIONALE, INSURRECTION, GUERRE, EMEUTE, DEFAT DES COMMERÇANTS A ASSURER LA PRESTATION DE SERVICES, PANNES DES SYSTEMES DE COMMUNICATION, DEFAILLANCES OU PROBLEMES LIES

A NOS SYSTEMES OU EQUIPEMENTS. TOUJOURS SANS LIMITER CE QUI PRECEDE, NOUS NE SAURIONS ETRE TENUS RESPONSABLES ENVERS VOUS EN CAS DE RETARD, DE PANNE OU DE DYSFONCTIONNEMENT IMPUTABLES A VOTRE EQUIPEMENT, A TOUT SERVICE INTERNET, SYSTEME DE PAIEMENT OU FONCTION DE SERVICE A LA CLIENTELE. ADVENANT QUE NOUS SOYONS TENUS RESPONSABLES ENVERS VOUS, VOUS SEREZ UNIQUEMENT FONDE(E) A RECOURIR DES DOMMAGES-INTERETS COMPENSATOIRES ET DIRECTS. VOUS NE SEREZ EN AUCUN CAS FONDE(E) A RECOURIR DES DOMMAGES INDIRECTS, EXEMPLAIRES OU PARTICULIERS (QUE CE SOIT EN RESPONSABILITE CONTRACTUELLE, EXTRACTIONNELLES OU AUTRES, MEME SI VOUS NOUS AVEZ AVISES DE LA POSSIBILITE DE TELS DOMMAGES.

Site Internet et disponibilité: bien que nous déployions beaucoup d'efforts pour assurer une disponibilité en continu de notre site Internet, ainsi que de nos autres canaux opérationnels et de communication, nous ne garantissons pas que ces voies seront constamment accessibles ni dépourvues d'erreurs. Vous convenez que nous ne saurions être tenus pour responsables en cas d'interruptions temporaires du service imputables à des opérations de maintenance, changements de Site Internet ou pannes, pas plus qu'en cas d'interruptions prolongées dues à des défaillances indépendantes de notre volonté, y compris, mais de façon non limitative, en cas de panne des systèmes d'interconnexion et d'exploitation, de virus informatiques, de catastrophes naturelles, de différends du travail et de conflits armés. Nous n'assumons aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, en cas de dommages ou d'interruptions causés par le moindre virus informatique susceptible de porter atteinte à votre ordinateur ou autre équipement. Vous vous engagez à agir de manière responsable concernant le Site Internet et son usage. **Vous vous engagez à n'enfreindre aucune loi, à ne pas entraver ni perturber les réseaux informatiques, à ne pas usurper l'identité d'une autre personne ni à vous faire passer pour une autre entité, à ne pas violer les droits de tiers, à ne pas traquer, menacer ni harceler qui que ce soit, à ne pas vous introduire de manière non autorisée et à ne pas nuire aux systèmes informatiques et à leur intégrité.**

Intégralité de la Convention: la présente Convention expose l'intégralité de l'accord et du contrat entre vous et nous, que ceux-ci aient été conclus par voie orale ou écrite, concernant l'objet des présentes, et abroge tous les accords ou contrats antérieurs et simultanés relativement à l'objet des présentes.

Législation applicable: les parties reconnaissent que toute réclamation ou action intentée en vertu de la présente Convention doit être soumise à la compétence exclusive des tribunaux de la Colombie-Britannique. Elles admettent en outre que la Convention est interprétée conformément tant au droit de la province de la Colombie-Britannique qu'à la législation canadienne applicable à cet égard, et est régie par les dispositions de ces derniers.

RÉSERVÉ AUX RÉSIDENTS DU QUÉBEC: les parties acquiescent de la compétence juridictionnelle du Québec et conviennent que la présente Convention doit être interprétée conformément tant au droit de la province du Québec qu'à la législation canadienne applicable à cet égard, et est régie par les dispositions de ces derniers.

Titres des articles: les titres donnés aux articles de la présente Convention n'ont été insérés que pour faciliter les renvois et ne régissent pas l'interprétation de l'une quelconque des stipulations de celle-ci.

Divisibilité: si l'une des conditions de la présente Convention est invalide, modifiée par la Législation applicable ou déclarée nulle par ordonnance d'un tribunal ou d'une autorité de réglementation, le reste des conditions de la présente Convention n'en sera pas affecté et la Convention sera interprétée comme si elle ne renfermait pas les conditions invalides.

Coordonnées: si vous avez des questions relatives à la Carte ou besoin de signaler la perte ou le vol de la Carte, vous pouvez appeler le service à la clientèle au **1-800-755-0257** ou écrire à l'adresse suivante : Service à la clientèle des cartes prépayées, 3085 Kingston Road, Suite 123, Toronto, Ontario M1M 1P1.

®/™ Mastercard est une marque déposée et le concept de cercles est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated.

Date de mise à jour: 27/10/2021

Convention de titulaire de carte prépayée promotionnelle

Sous licence en vertu des brevets américains n° : 5 689 100 et 5 956 695 et du brevet canadien n° : 2 215 969.

Déclaration : Veuillez lire attentivement la présente Convention et en conserver un exemplaire pour vos archives.

Les conditions générales suivantes s'appliquent à votre usage de la Carte prépayée promotionnelle. En utilisant la Carte prépayée, vous acceptez les présentes conditions générales et les frais afférents éventuels indiqués ci-dessous.

Émission de la carte : Cette Carte est émise par la Compagnie de Fiducie Peoples.

Adresse postale : Service à la clientèle des cartes prépayées, 3085 Kingston Road, Suite 123, Toronto, Ontario M1M 1P1.

Renseignements de la Carte : Pour consulter les conditions générales mises à jour ou bien obtenir une information sur la date d'activation, sur le solde, les conditions générales ou sur la carte, visitez le site Internet www.cfregister.ca ou appelez sans frais le **1-800-755-8608**.

TRANSACTIONS EXCÉDANT LE MONTANT RESTANT : Si vous n'avez pas suffisamment de fonds disponibles sur votre Carte pour couvrir la totalité du montant de la transaction, certains commerçants acceptent une « transaction effectuée à l'aide de plusieurs moyens de paiements » auquel cas vous utiliserez la Carte à titre de paiement partiel des marchandises et services, puis réglerez le reste de la somme par un autre moyen de paiement. Les Commerçants ne sont pas tenus d'accepter le règlement d'une transaction en plusieurs moyens de paiement et peuvent ne pas y consentir.

Limite de la Carte : Vous devez avoir atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où vous achetez la carte. La Carte ne peut être utilisée que pour acheter des marchandises et des services chez les Commerçants agréés. Cette Carte n'est pas rechargeable, ni échangeable contre des espèces et ne peut pas être utilisée au niveau des GAB. Tout usage de la Carte aux fins de la commission ou de la facilitation d'actes contraires à la loi est interdit. Les transactions habituelles intervenant par prélèvement automatique, dans le cadre desquelles vous autorisez un organisme ou une entreprise à prélever des fonds de la Carte, sont interdites. Toutes les transactions intervenant par prélèvement automatique seront rejetées et la Compagnie de Fiducie Peoples ne saurait assumer la moindre responsabilité concernant les quelconques frais que vous aurez engagés en conséquence. La carte peut être désactivée à tout moment en cas de présomption de fraude. En outre, les fonds de la carte peuvent ne pas être disponibles pendant les premières vingt-quatre (24) heures suivant son achat. La Carte ne satisfait pas aux critères de protection prévus par une quelconque politique de responsabilité zéro. La Carte n'est pas remboursable, exception faite des stipulations des présentes, que ce soit en intégralité ou en partie. La Carte ne peut pas servir à effectuer des règlements récurrents, ni autres paiements par prélèvement automatique (par exemple, le paiement à la pompe, où le total final est inconnu et un montant fixe est pré-autorisé sur votre Carte à l'avance), ou pour des paiements sur un crédit, ou pour toute transaction illégale. Votre capacité à effectuer des achats avec la Carte prendra fin à la première des dates suivantes : à minuit, heure centrale, à la date d'expiration ; lorsque le solde de la Carte atteindra zéro ; ou si et quand nous mettons fin au programme de la Carte.

Limite

Valeur Limite de la carte

500,00 \$

Date d'expiration : La Carte expirera à minuit, heure centrale, à la date d'expiration indiquée au dos de la Carte, laquelle sera une période prédéterminée après sa date d'activation. Pour connaître la date d'expiration et la date d'activation de la carte, consultez le site Internet www.cfregister.ca ou appelez le **1-800-755-8608**. À compter de la date d'expiration, vous ne pourrez plus utiliser la Carte, vous perdrez tous vos droits sur la Carte, et tous les droits sur le solde resteront ou reviendront au Distributeur.

Frais

Frais de remplacement de la Carte après expiration : Pour remplacer la Carte après la date d'expiration de la carte plastique.

Il n'y a pas de frais supplémentaire pour obtenir une carte de remplacement de son expiration.

Les fonds de la Carte ne sont pas assurés par la Société assurance-dépôts du Canada (SADC) ni par la Société ontarienne d'assurance-dépôts (DICO).

Perte ou vol de carte : Vous acceptez de prendre toutes les précautions raisonnables pour préserver votre Carte de tout vol, perte ou usage non autorisé. **Principales**

responsabilités incombant au Détenteur de carte en vertu de la présente

Convention :

- Vous devez prendre toutes les mesures raisonnables pour préserver la Carte (et le code PIN, le cas échéant) de tout vol, perte ou usage non autorisé. En cas de perte de la Carte (ou du code PIN), vous devez contacter le service à la clientèle immédiatement.
- Vous devez sans délai nous remettre la Carte dès demande de notre part à cet effet.
- Vous devez veiller à ce que le Solde présent sur la Carte soit suffisant pour couvrir le montant global des transactions réalisées à l'aide de celle-ci.
- En cas de changements dans vos renseignements liés à la Carte, vous devez nous en aviser.
- Si vous vous rendez compte que vos renseignements liés à la Carte sont erronés, vous devez nous communiquer la bonne information.
- En cas de contestation d'une opération portée sur votre carte, vous devez nous en avertir par écrit dans un délai de soixante (60) jours de la date de transaction.

- **Vous ne devez mettre à profit nos ressources en ligne que selon la manière indiquée dans la partie intitulée « Site Internet et disponibilité » figurant ci-après.**

Définitions :

- « **Convention** » désigne les modalités énoncées dans la présente Convention de titulaire de carte qui régissent votre usage de la Carte.
- « **Modification** » désigne tout changement apporté à l'une des conditions générales de la présente Convention ou l'ajout d'une nouvelle modalité ou condition.
- « **Législation applicable** » désigne, en ce qui concerne toute personne, tout bien, toute transaction ou tout événement, toutes les dispositions applicables : (a) des statuts, lois (y compris la *common law*), règles, règlements, décrets, ordonnances, codes, proclamations, traités, déclarations ou ordres de toute Autorité gouvernementale ; (b) de tout consentement ou approbation de toute Autorité gouvernementale ; (c) de toute ordonnance, décision, avis consultatif ou interprétatif, injonctions, jugements, sentences, décrets de, ou accords avec, toute Autorité gouvernementale.
- « **Solde** » désigne le montant des fonds restants sur la Carte.
- « **Carte** » et « **Carte prépayée** » désignent la carte physique prépayée ou bien, en lieu et place de celle-ci, une carte virtuelle prépayée achetée, activée, reçue ou utilisée par le Titulaire.
- « **Titulaire de la carte** » vous désigne ou toute autre personne qui a reçu, activé ou utilisé la Carte.
- « **Distributeur** » désigne chacun des agents de distribution et des points de vente au détail qui proposent les Cartes à la vente aux clients. Un Distributeur n'est pas un agent ni un mandataire ni un représentant de la Compagnie de Fiducie Peoples.
- « **Autorité gouvernementale** » désigne le gouvernement du Canada ou de toute autre nation, ou de toute subdivision politique de celui-ci, qu'il s'agisse d'un État, d'une province, d'un territoire ou d'une localité, et toute agence, autorité, instrumentalité, organisme de réglementation, tribunal, banque centrale ou autre entité exerçant des pouvoirs ou des fonctions exécutifs, législatifs, judiciaires, fiscaux, réglementaires ou administratifs du gouvernement ou s'y rapportant, y compris tout organisme supranational, ministre de la Couronne, Bureau du surintendant des institutions financières ou autre autorité ou organisme comparable.
- « **Norme de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement PCI DSS** » désigne une norme de sécurité à multiples facettes définies par le Conseil des normes de sécurité de l'industrie des cartes de paiement, qui inclue les exigences de sécurité à respecter en matière de gestion, de politiques, de procédures, d'architecture de réseau, de conception logicielle et d'autres mesures de protection essentielles à cet égard.
- « **Compagnie de Fiducie Peoples** » désigne la Compagnie de Fiducie Peoples ainsi que ses sociétés affiliées, successeurs et ayants droit.
- « **PDV** » ou « **point de vente** » désignent le point de vente au niveau duquel vous pouvez utiliser la Carte pour acheter des marchandises ou des services auprès d'un commerçant.
- « **Commerçant** » désigne un point de vente au détail autorisé à accepter la Carte.
- « **Montant de la transaction** » désigne le montant qui est porté au débit du Solde dans le cadre de votre usage de la Carte.
- « **Nous** », « **nous-mêmes** », « **notre** » et « **nos** » désignent « Compagnie de Fiducie Peoples » ayants droit.
- « **Site Internet** » désigne le site Internet situé à cette adresse : www.cfregister.ca
- « **Vous** », « **vous-même** », « **votre** » et « **vos** » désignent chacun le Titulaire de la carte.

La Carte prépayée : Cette Carte prépayée promotionnelle, sur laquelle vous n'avez versé aucun fonds, est la propriété de la Compagnie de Fiducie Peoples et est soumise aux conditions de la présente Convention. Les fonds, le cas échéant, associés à la Carte sont fournis par le Distributeur et lui appartiennent. Il ne s'agit pas d'une carte de crédit, ni d'une carte à débit différé, ni d'une carte de débit et son utilisation ne saurait relever ou améliorer la qualité de votre crédit. Aucun revenu d'intérêts, rémunération, ni remboursement ne sera versé sur le Solde de la Carte. La Carte peut servir à acquitter le montant intégral de l'achat et les taxes applicables, à condition que le Solde présent sur celle-ci soit suffisant. Ni la Carte ni le solde ne constituent un compte de dépôt. Il est entendu que vous ne pouvez pas tirer de chèques sur la Carte ni exiger le remboursement du Solde de celle-ci. Le droit dont vous jouissez se limite strictement à un usage de la Carte conforme à la présente Convention en contrepartie du paiement de marchandises et de services chez les commerçants agréés.

Solde disponible : Chaque fois que vous utilisez votre Carte, vous nous autorisez à réduire le montant disponible sur celle-ci du montant de la transaction et de l'ensemble des taxes applicables ou des autres frais imposés par le Commerçant. Dans l'hypothèse toutefois où, en raison d'un dysfonctionnement du système ou pour quelque autre motif que ce soit, une transaction intervient en dépit d'un Solde insuffisant sur la Carte et génère ainsi un Solde négatif, vous vous engagez à nous rembourser, sur demande, le montant de la transaction dépassant le Solde. Vous convenez que nous pouvons bloquer ou annuler la Carte sans préavis si nous ne percevons pas, de votre part, les fonds correspondant au montant intégral du Solde activé sur la Carte.

Acceptation : La présente Convention constitue un accord ayant force obligatoire, conclu entre vous-même et la Compagnie de Fiducie Peoples en ce qui concerne les conditions d'utilisation de la Carte.

Recouvrement en cas de perte, de vol ou d'utilisation non autorisée : vous vous engagez, dans la mesure permise par la loi, à coopérer pleinement avec nous dans nos efforts visant le recouvrement auprès des parties non autorisées et à nous prêter appui dans le cadre des poursuites judiciaires que nous engageons à leur encontre. Vous serez prié(e) de nous indiquer votre nom, le numéro de la Carte, le montant initial de celle-ci et l'historique des transactions. Nous ne pourrons pas réémettre de Carte à votre intention si vous ne disposez pas du numéro de celle-ci. Si nos comptes indiquent la présence d'un Solde restant sur la Carte, nous annulerons celle-ci et nous mettrons ce Solde à votre disposition sur une autre Carte nouvellement émise. Le traitement de votre demande d'émission de la nouvelle Carte peut prendre jusqu'à 30 jours.

Conditions d'utilisation : Si le programme de la Carte autorise les transactions sans présentation de la carte, les achats effectués par Internet, par courrier et par téléphone peuvent nécessiter l'enregistrement de votre Carte. Si vous souhaitez enregistrer votre Carte, veuillez vous rendre sur le Site Internet suivant afin d'y saisir votre nom et votre adresse avant de réaliser la transaction sans présentation de la carte. Vous convenez de ne pas utiliser la Carte chez les Commerçants non agréés ou qui ne participent pas au programme. Vous admettez également que, sauf conformité avec la présente Convention, nous sommes susceptibles de refuser ou de ne pas régler un achat que vous effectuez. Pour toute information au sujet du Distributeur ou des Commerçants, veuillez visiter le Site Internet.

Propriété et usage de la Carte : La Carte nous appartient et demeurera notre propriété. Cependant, la responsabilité liée à la possession, à l'usage et au contrôle de la Carte vous incombe exclusivement et intégralement. Vous devez sans délai nous remettre la Carte dès demande de notre part à cet effet. Si vous autorisez une autre personne à utiliser la Carte, vous vous engagez (dans la mesure permise par la loi) à régler toutes les transactions découlant d'un tel usage et serez tenu(e) d'y procéder. Pour utiliser la Carte, il vous suffit de la présenter au moment du paiement. Il est recommandé de garder le reçu afin de conserver une trace de la transaction. Au fur et à mesure que vous utilisez la Carte, le montant intégral de chaque achat (y compris les taxes et autres frais applicables, le cas échéant) est déduit de celle-ci. La Carte peut servir à acquitter le montant intégral de l'achat et les taxes applicables, à condition que le Solde présent sur celle-ci soit suffisant.

Vous n'êtes pas autorisé(e) à interrompre le paiement d'une quelconque transaction effectuée avec la Carte. Nous n'assumons aucune responsabilité à votre égard en cas de refus d'autorisation d'une transaction en particulier, pour quelque motif que ce soit.

Renseignements sur le Solde : Il vous incombe de suivre le Solde restant sur votre Carte. Pour obtenir le montant de votre Solde, demander une information sur l'historique de vos transactions ou contacter le service à la clientèle, vous pouvez nous appeler à tout moment en composant le numéro gratuit du service à la clientèle **1-833-594-0344**, indiqué au dos de votre Carte ou en visitant le Site Internet. Le Solde de votre Carte tient compte de toutes les transactions qui ont été reportées dans notre système. En cas de questions ou de problème concernant l'imputation d'une transaction (ex. : une transaction semble avoir été enregistrée en double), veuillez nous en aviser immédiatement via le numéro sans frais, au plus tard dans un délai de 60 jours à compter de la date de la transaction, à défaut de quoi vous serez réputé(e) avoir accepté ladite transaction. Vous devez nous indiquer le numéro de votre Carte, la date et le montant en dollars de l'erreur, puis nous expliquer le plus clairement possible pourquoi vous pensez qu'il y a une erreur. Si nous vous prions de soumettre votre contestation par écrit, vous vous engagez à le faire dans un délai de cinq (5) jours ouvrables. Nous étudierons celle-ci et vous aviserons du résultat de notre examen dans un délai de 60 jours ouvrables. Le Solde de votre Carte tient compte de toutes les transactions qui ont été reportées dans notre système.

Nous nous engageons à ce que le Titulaire de la carte puisse faire des achats avec la Carte à concurrence du Solde disponible, conformément à la présente Convention et sous réserve de tous frais qui nous sont dus en vertu de la présente Convention. Chaque fois que vous utilisez votre Carte, vous nous autorisez à réduire le montant disponible sur celle-ci du montant de la transaction et de l'ensemble des taxes applicables ou des autres frais imposés par le Commerçant. Dans l'hypothèse toutefois où, en raison d'un dysfonctionnement du système ou pour quelque autre motif que ce soit, une transaction intervient en dépit d'un Solde insuffisant sur la Carte et génère ainsi un Solde négatif, vous vous engagez à nous rembourser, sur demande, le montant de la transaction dépassant le Solde. Vous convenez que nous pouvons bloquer ou annuler la Carte sans préavis si nous ne percevons pas, de votre part, les fonds correspondant au montant intégral du Solde activé sur la Carte.

Absence de garantie de disponibilité ou d'utilisation ininterrompue : Les services liés à la Carte peuvent de temps en temps être inopérants. Lorsque cela se produit, vous êtes susceptible de ne pas être en mesure de vous servir de votre Carte ou d'en obtenir le Solde. Veuillez nous avertir si vous éprouvez des difficultés pour utiliser votre Carte. Vous convenez que nous ne sommes responsables d'aucune interruption de service.

Site Internet et disponibilité : Vous convenez que nous ne saurions être tenus pour responsables en cas d'interruptions temporaires du service du Site Internet imputables à des opérations de maintenance, changements de Site Internet ou pannes, pas plus qu'en cas d'interruptions prolongées dues à des défaillances indépendantes de notre volonté, y compris, mais de façon non limitative, en cas de pannes des systèmes d'interconnexion et d'exploitation, de virus informatiques, de forces de la nature, de différends du travail et de conflits armés.

Vous vous engagez à agir de manière responsable concernant le Site Internet et son usage. Vous vous engagez à n'enfreindre aucune loi, à ne pas entraver ni perturber les réseaux informatiques, à ne pas usurper l'identité d'une autre personne ni à vous faire passer pour une autre entité, à ne pas violer les droits de tout tiers, à ne pas traquer, menacer ni harceler qui que ce soit, à ne pas vous introduire de manière non autorisée et à ne pas nuire aux systèmes informatiques et à leur intégrité.

PROOF:

11 x 15

PTC_Cadillac_Fairview_CHA_FR_Promo_10.07.22 ML.pdf

Nous n'assumons aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, en cas de dommages ou d'interruptions causés par le moindre virus informatique susceptible de porter atteinte à votre ordinateur ou autre équipement. Nous recommandons l'usage régulier d'un

logiciel de dépistage et de prévention antivirus réputé rapidement utilisable.

Contestations d'achats et remboursements : En cas de désaccord concernant des achats que vous réalisez au moyen de la Carte, vous vous engagez à régler le différend avec le Commerçant auprès duquel l'achat a été effectué. Nous n'assumons aucune responsabilité en cas de problème visant des marchandises ou services achetés au moyen de votre Carte, que cela concerne la qualité, la sécurité, la légalité ou tout autre aspect de votre achat. Si vous êtes fondé(e), pour quelque raison que ce soit, à un remboursement des marchandises ou services achetés avec la Carte, vous vous engagez à accepter que, au lieu d'espèces, celui-ci intervienne sous forme de crédit porté au Solde de votre Carte. En cas de questions ou de problème concernant l'imputation d'une transaction (ex. : une transaction semble avoir été enregistrée en double), veuillez-nous en aviser immédiatement via le numéro sans frais, au plus tard dans un délai de 60 jours à compter de la date de la transaction, à défaut de quoi vous serez réputé(e) avoir accepté ladite transaction. Vous devez nous indiquer le numéro de votre Carte, la date et le montant en dollars de l'erreur, puis nous expliquer le plus clairement possible pourquoi vous pensez qu'il y a une erreur. Si nous vous prions de soumettre votre contestation par écrit, vous vous engagez à le faire dans un délai de cinq (5) jours ouvrables. Nous étudierons celle-ci et vous aviserons du résultat de notre examen dans un délai de 60 jours ouvrables.

En cas de désaccord concernant des achats que vous réalisez au moyen de la Carte, vous vous engagez à régler le différend avec le Commerçant auprès duquel l'achat a été effectué. Nous n'assumons aucune responsabilité en cas de problème visant des marchandises ou services achetés au moyen de votre Carte, que cela concerne la qualité, la sécurité, la légalité ou tout autre aspect de votre achat. Si vous êtes fondé(e), pour quelque raison que ce soit, à un remboursement des marchandises ou services achetés avec la Carte, vous vous engagez à accepter que, au lieu d'espèces, celui-ci intervienne sous forme de crédit porté au Solde de votre Carte.

Avis et modification des conditions : Dans les limites de la Législation applicable, nous pouvons, à tout moment, modifier ou supprimer certaines conditions générales de la présente Convention ou l'enrichir de nouvelles modalités, à ceci près que nous n'ajouterons jamais de frais supplémentaires sur votre Carte ni n'en augmenterons les frais actuels. Nous afficherons de telles modifications ainsi que la toute dernière version de la présente Convention sur le Site Internet. À la date de prise d'effet insérée dans un quelconque avis, les modifications ou nouvelles conditions s'appliquent à la Carte, y compris, mais de façon non limitée, à toutes les transactions à venir effectuées avec la Carte. La responsabilité vous revient de consulter notre Site Internet pour vérifier si de tels avis y sont présents. Vous êtes réputé(e) accepter d'être lié(e) par une modification dès que vous utilisez la Carte après la date de prise d'effet de ladite modification. En cas de refus de votre part visant une modification quelconque de la présente Convention, vous vous engagez à cesser immédiatement tout usage de la Carte et à aviser la Compagnie de Fiducie Peoples que vous résiliez la présente Convention. Nonobstant ce qui précède, l'absence d'avis préalable à une modification quelconque est possible s'il s'avère nécessaire d'y procéder sans délai pour préserver la sécurité de la Carte ou de tout système de paiement y afférent ou bien pour se conformer à la Législation applicable. Dans une telle situation, un avis vous est remis dès que les circonstances le permettent.

Arbitrage (non applicable aux résidents du Québec) : Dans toute la mesure autorisée par la Législation applicable, vous acceptez que toute réclamation ou tout litige découlant de la présente Convention ou s'y rapportant (i) soit résolu par un arbitrage définitif et contraignant devant un arbitre unique à Vancouver, en Colombie-Britannique, et (ii) ne fasse pas l'objet d'une procédure judiciaire collective ou individuelle. Advenant qu'une telle action soit présentée au moyen d'une procédure de recours collectif par une autre personne en votre nom, vous devrez vous en retirer ou faire le choix de ne pas y prendre part, suivant ce que les circonstances imposeront.

RÉCLAMATIONS : En cas de réclamation ou de question relative à tout aspect de votre Carte, veuillez d'abord essayer de régler la réclamation ou de demander des renseignements en appelant notre service à la clientèle au numéro sans frais en composant le **1-833-594-0344**. Si le service à la clientèle ne s'avère pas en mesure de régler la réclamation ou de répondre à votre demande de renseignements à votre satisfaction, veuillez nous contacter sur le Site Internet suivant : (<http://www.peopletrust.com/fr/a-propos-de-nous/contactez-nous/>). Nous ferons de notre mieux pour régler votre réclamation ou répondre à votre demande. Si, pour une raison quelconque, nous sommes dans l'impossibilité de régler le problème à votre satisfaction, vous pouvez soumettre votre demande de renseignements ou préoccupation à l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement en composant le **1-888-451-4519** pour en obtenir la résolution. En cas de préoccupation concernant une potentielle infraction à une loi sur la protection des consommateurs, un engagement public ou bien un code de conduite de l'industrie, celle-ci peut à tout moment être transmise à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, soit en personne, soit par courrier, soit par téléphone ou au moyen de son site

Internet à : Agence de la consommation en matière financière du Canada

427 avenue Laurier Ouest, 6e étage

Ottawa, ON, K1R 1B9

Téléphone : 1-866-461-3222

www.fcacafc.gc.ca

Vous pouvez trouver la politique relative aux réclamations de la Compagnie de Fiducie Peoples à l'adresse suivante :

<http://www.peopletrust.com/fr/a-propos-de-nous/reponse-a-vos-preoccupations/>

Votre droit limité d'annulation : En cas de non-utilisation de la Carte et si tant est que vous ne la vouliez pas, vous pouvez annuler la présente Convention et retourner la Carte avant qu'elle ne soit utilisée, accompagnée du reçu original, par courrier affranchi prépayé, à l'attention du : Service à la clientèle des cartes prépayées, 3085 Kingston Road, Suite 123, Toronto, Ontario M1M 1P1, dans un délai de 30 jours civils à compter de la date d'activation. Si la Carte est retournée en temps utile avant d'être

utilisée, vous recevrez un remboursement équivalent au montant présent sur celle-ci, par chèque à votre adresse. Aucun remboursement ne sera honoré, sauf si vous a) renvoyez la Carte inutilisée par courrier sous pli portant une date d'oblitération se situant dans la période de 30 jours civils et b) fournissez votre nom et votre adresse postale avec la Carte retournée et le reçu original. Vous pouvez obtenir des renseignements concernant ce programme d'annulation en téléphonant au **1-833-594-0344**. Le traitement des demandes d'annulation peut prendre jusqu'à 60 jours.

Cessation du programme : Nous pouvons mettre fin au programme de la Carte à tout moment. Si nous y avons mis fin et dans la mesure où la Carte ne peut plus être utilisée, vous pouvez la remettre et échanger le montant qui reste sur celle-ci contre un remboursement en renvoyant la Carte par courrier affranchi prépayé, à l'attention du : Service à la clientèle des cartes prépayées, 3085 Kingston Road, Suite 123, Toronto, Ontario M1M 1P1. Aucun remboursement ne sera honoré, sauf si vous a) renvoyez la Carte et b) fournissez votre nom ainsi que votre adresse postale en accompagnement de la Carte retournée. Le traitement des demandes de remboursement peut prendre jusqu'à soixante (60) jours. Pour toutes demandes de renseignements concernant les remises et les remboursements, appelez le **1-833-594-0344**.

Avis de protection des données et politique de confidentialité : La Compagnie de Fiducie Peoples peut se procurer des renseignements personnels (ci-après les « renseignements du Titulaire de la carte ») à votre sujet, y compris des renseignements i) qui nous sont fournis par le Distributeur, comme votre nom et/ou votre adresse, ii) que vous nous transmettez lorsque vous contactez nos services à la clientèle et iii) à propos d'achats que vous avez effectués avec la Carte, comme la date, la catégorie, le montant et le lieu de ceux-ci. Nous pouvons également obtenir des renseignements auprès de prestataires de données de vérification de l'identité et d'informations démographiques. Vous pouvez communiquer avec nous par le biais du numéro gratuit de notre service à la clientèle ou du Site Internet relativement à vos demandes visant à accéder aux renseignements dont nous disposons à votre sujet ou à les corriger. Dans le cas où ces renseignements ont été obtenus auprès des prestataires de données de vérification de l'identité et d'informations démographiques, nous vous informerons de vos droits d'accès et de correction se rapportant au dossier détenu par l'agent chargé des renseignements personnels et nous vous indiquerons de quelle manière et à quel endroit vous pouvez avoir accès à ces rapports ou aux recommandations afin, selon le besoin, de les faire corriger. Sauf divulgation ou consentement express de votre part, seules les personnes qui en ont besoin pour s'acquitter des responsabilités inhérentes à leur poste sont autorisées à accéder aux renseignements du Titulaire de la carte. Nous respectons également des mesures physiques, électroniques et administratives de sécurité procédurales conformes à la réglementation canadienne afin de préserver les renseignements sur le titulaire de la carte.

Divulgestion : Nous pouvons avoir recours aux renseignements du Titulaire de la carte (y compris au transfert d'informations à des personnes ou organismes aux États-Unis) pour traiter les transactions réalisées avec la Carte, assurer le service à la clientèle, traiter les réclamations en cas de perte ou de vol de Cartes, contribuer à la lutte contre la fraude de même que mener des recherches et des analyses auprès de nos Titulaires de cartes par courrier postal, par téléphone ou par courriel. Si vous avez donné votre consentement, le Distributeur et/ou nous-mêmes pouvons nous servir des renseignements du Titulaire de la Carte aux fins de nos communications par publipostage et/ou courriels au sujet des promotions et des offres à venir. La Compagnie de Fiducie Peoples peut fournir des informations vous concernant et à propos de votre participation au programme au Distributeur. Dans la mesure autorisée par la Législation applicable, la Compagnie de Fiducie Peoples peut transmettre certains renseignements du Titulaire de la Carte à des tiers, comme des entités gouvernementales ou d'autres tiers pour donner suite à des citations à comparaître.

Les lois en matière de protection des données en vigueur dans les autres pays, auxquels nous pouvons transférer vos renseignements, peuvent différer de celles de votre pays. Ainsi, tous les renseignements personnels transférés dans un autre pays seront soumis à l'application des lois et des autorités nationales de sécurité de ce pays. Sous réserve de ces lois, la Compagnie de Fiducie Peoples déploie des moyens raisonnables afin de maintenir des mesures de protection de vos renseignements personnels équivalentes à celles applicables dans votre pays. Vous consentez par les présentes à de tels transferts transfrontaliers (y compris vers les États-Unis) de vos renseignements personnels à des tiers aux fins énoncées ci-dessus.

En cas de refus opposé de votre part aux présentes modalités de protection des données ou dans la mesure où vous souhaitez retirer votre consentement et donc annuler la Carte, vous devez communiquer avec le service à la clientèle afin de nous en demander l'annulation et de mettre fin à toute autre utilisation de vos renseignements personnels.

Attribution et cessation : à notre appréciation exclusive, nous pouvons, à tout moment et sans vous en aviser, céder nos droits et responsabilités en vertu de la présente Convention. En pareil cas, la présente Convention conserve sa force obligatoire à votre égard ainsi qu'envers chacun de vos exécuteurs, administrateurs, successeurs, représentants et ayant droit autorisés.

Droits des tiers : dans le cas où nous vous remboursons au titre d'une demande que vous avez faite en la matière ou si tant est que nous vous offrons par ailleurs une compensation sous forme de crédit ou de paiement concernant un problème quelconque découlant d'une transaction effectuée avec la Carte, vous êtes automatiquement réputé(e) nous céder et nous transférer tous droits et créances (exception faite des réclamations en responsabilité délictuelle) dont vous jouissez, avez bénéficié ou pourriez disposer à l'encontre de tout tiers pour un montant équivalent à celui que nous vous avons réglé ou que nous avons porté au crédit de votre Carte. Vous vous engagez à ne pas poursuivre la moindre d'action à l'encontre d'un tel tiers ou demande de remboursement auprès de ce dernier concernant le montant que nous avons réglé ou porté au crédit de votre Carte et à coopérer si nous décidons d'engager une poursuite en justice à l'encontre du tiers pour le montant réglé ou crédité. Le fait que nous n'ayons pas exercé nos droits en vertu de la présente Convention ne doit pas être considéré comme une renonciation de notre part à leur exercice ultérieur.

Exonération de garantie : Sauf stipulation expresse contraire prévue par la présente Convention, nous ne formulons aucune déclaration ni garantie d'aucune sorte, explicite ou implicite, concernant tout objet de la présente Convention, y compris, mais de façon non limitative, toute garantie implicite de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier ou survenant en vertu d'un

texte législatif ou par ailleurs en droit, découlant d'habitudes commerciales établies ou de l'usage du commerce.

Limite de responsabilité : Sauf obligations expresses faites par la présente Convention ou par la Législation applicable, nous ne saurions être tenus pour responsables envers vous en ce qui concerne l'acquiescement d'une quelconque obligation en vertu de la présente Convention ou le manquement à exécuter une telle obligation, à moins que nous n'ayons agi de mauvaise foi. Sans limiter ce qui précède, nous ne saurions être tenus responsables envers vous en cas de retard ou d'erreurs découlant de circonstances indépendantes de notre volonté, y compris, mais de façon non limitative, tout acte d'autorité gouvernementale, urgence nationale, insurrection, guerre, émeute, défaut des commerçants à honorer la carte, défaut des commerçants à assurer la prestation de services, pannes des systèmes de communication, défaillances ou problèmes liés à nos systèmes ou équipements. Toujours sans limiter ce qui précède, nous ne saurions être tenus responsables envers vous en cas de retard, de panne ou de dysfonctionnement imputables à votre équipement, à tout service Internet, système de paiement ou fonction de service à la clientèle Advenant que nous soyons tenus responsables envers vous, vous serez uniquement fondé(e) à recouvrer des dommages-intérêts compensatoires et directs. Vous ne serez en aucun cas fondé(e) à recouvrer des dommages indirects, consécutifs, exemplaires ou particuliers (que ce soit en responsabilité contractuelle, délictuelle ou non), même si vous nous avez avisés de la possibilité de tels dommages.

Absence de garantie de disponibilité ou d'utilisation ininterrompue : Les services liés à la Carte peuvent de temps en temps être inopérants. Lorsque cela se produit, vous êtes susceptible de ne pas être en mesure de vous servir de votre Carte ou d'en obtenir le Solde. Veuillez nous avertir si vous éprouvez des difficultés pour utiliser votre Carte. Vous convenez que nous ne sommes responsables d'aucune interruption de service.

Site Internet et disponibilité : Vous convenez que nous ne saurions être tenus pour responsables en cas d'interruptions temporaires du service du Site Internet imputables à des opérations de maintenance, changements de Site Internet ou pannes, pas plus qu'en cas d'interruptions prolongées dues à des défaillances indépendantes de notre volonté, y compris, mais de façon non limitative, en cas de pannes des systèmes d'interconnexion et d'exploitation, de virus informatiques, de forces de la nature, de différends du travail et de conflits armés.

Vous vous engagez à n'enfreindre aucune loi, à ne pas entraver ni perturber les réseaux informatiques, à ne pas usurper l'identité d'une autre personne ni à vous faire passer pour une autre entité, à ne pas violer les droits de tout tiers, à ne pas traquer, menacer ni harceler qui que ce soit, à ne pas vous introduire de manière non autorisée et à ne pas nuire aux systèmes informatiques et à leur intégrité.

Nous n'assumons aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, en cas de dommages ou d'interruptions causés par le moindre virus informatique susceptible de porter atteinte à votre ordinateur ou autre équipement. Nous recommandons l'usage régulier d'un logiciel de dépistage et de prévention antivirus réputé rapidement utilisable.

Législation applicable : Les parties reconnaissent que toute réclamation ou action intentée en vertu de la présente Convention doit être soumise à la compétence exclusive des tribunaux de la Colombie-Britannique. Elles admettent en outre que la Convention est interprétée conformément au droit de la province de la Colombie-Britannique et à la législation canadienne qui y est applicable, et est régie par les dispositions de ces derniers. **RÉSERVÉ AUX RÉSIDENTS DU QUÉBEC** : Les parties acquiescent de la compétence juridictionnelle du Québec et conviennent que la présente Convention doit être interprétée conformément tant au droit de la province du Québec qu'à la législation canadienne applicable à cet égard, et est régie par les dispositions de ces derniers.

Intégralité de la Convention : La présente Convention expose l'intégralité de l'accord et du contrat entre vous et nous, que ceux-ci aient été conclus par voie orale ou écrite, concernant l'objet des présentes et abroge tous les accords ou contrats antérieurs relativement à un tel objet.

Titres des articles : Les titres donnés aux articles de la présente Convention n'ont été insérés que pour faciliter les renvois et ne régissent pas l'interprétation de l'une quelconque des stipulations de celle-ci.

Divisibilité : Si l'une des conditions de la présente Convention est invalide, modifiée par la Législation applicable ou déclarée nulle par ordonnance d'un tribunal ou d'une autorité de réglementation, le reste des conditions de la présente Convention n'en sera pas affectée et celle-ci sera interprétée comme si elle ne renfermait pas les conditions invalides.

Coordonnées : Si vous avez des questions relatives à la Carte ou besoin de signaler la perte ou le vol d'une Carte, vous pouvez appeler le service à la clientèle des Cartes prépayées au **1-833-594-0344** ou écrire au : Service à la clientèle des cartes prépayées, 3085 Kingston Road, Suite 123, Toronto, Ontario M1M 1P1. Pour consulter la toute dernière version de la Convention de titulaire de la carte ou les conditions générales de la présente Convention, veuillez visiter : **www.cfregister.ca**. Date de prise d'effet : Octobre 2022